

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 185
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE



PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Michel MIRAILLET

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Si la politique d'influence française a été perturbée dans sa mise en œuvre par la crise sanitaire, nécessitant la poursuite de l'adaptation des modalités d'intervention du ministère et de ses opérateurs, 2022 a surtout été marquée par la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Influence, cap stratégique présenté en décembre 2021 par le ministre Jean-Yves Le Drian.

Cette dynamique impulsée par la Feuille de route se poursuivra en 2023 avec la réaffirmation de nos orientations stratégiques : soutenir la diffusion de la langue française et une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ; placer la coopération universitaire et de recherche au cœur de l'attractivité de notre territoire ; poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité française – notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives - auprès de nos partenaires à l'étranger ; et enfin promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France.

Une attention particulière sera portée aux zones prioritaires pour notre action, telles que les a rappelées la Ministre en juillet 2022 : l'Europe demeure un pôle d'appui de notre influence, où il s'agit de capitaliser sur les acquis de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) et de répondre aux conséquences de la guerre en Ukraine. Aussi, en Méditerranée seront encouragés des projets associant les sociétés civiles et les jeunes. Surtout, nous consacrerons une part importante de nos efforts à l'Afrique, avec des projets forts pour refonder notre partenariat dans le prolongement du nouveau Sommet Afrique-France (NSAF), et à l'Indopacifique, où nous consoliderons notre présence avec l'émergence de nouveaux projets principalement dans le champ de l'enseignement supérieur et de la culture.

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

Dans le prolongement des grandes orientations pour la langue française et l'éducation, fixées par le Président de la République en 2018, la promotion de l'éducation francophone, qui recouvre l'enseignement du français, sa maîtrise et ses usages, comme l'enseignement français, est une priorité politique claire réaffirmée par la ministre de l'Europe et des affaires étrangères en juillet 2022.

Dans le cadre de cette stratégie globale, le développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger reste l'une des priorités de notre action en 2023. Le Président de la République a fixé un objectif de doublement des effectifs d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger d'ici 2030. Malgré la crise sanitaire, le réseau a poursuivi son développement passant de 495 établissements en 2018 à 566 en juin 2022. Cette progression témoigne de la dynamique de croissance du réseau homologué.

L'AEFE a poursuivi son adaptation interne pour accompagner cette croissance et jouer le rôle renforcé d'animation du réseau que lui confie le Plan de développement pour l'enseignement français à l'étranger. Elle a ainsi mis en place un service de l'accompagnement du développement du réseau et, sur la base de la loi du 28 février 2022, a créé les instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'AEFE qui seront les leviers d'un renforcement de la formation des personnels au service de la qualité des enseignements et de l'attractivité des établissements du réseau. L'année 2023 sera celle de la concrétisation des 16 IRF, qui devront être en mesure de proposer au réseau d'enseignement français une offre de formation renouvelée et adaptée aux besoins, notamment pour la professionnalisation des personnels recrutés localement. Par ailleurs, l'opérateur continuera de venir en aide exceptionnellement aux établissements en grandes difficultés, dans les pays en situation de crise. C'est le cas en

particulier au Liban, premier réseau national d'enseignement français à l'étranger, qui subit toujours une crise financière majeure : une enveloppe de 10 M€ lui sera dédiée en 2023 dans la subvention à l'AEFE.

Parallèlement, le réseau de coopération et d'action culturelle à travers ses SCAC, Instituts français et Alliances françaises met en œuvre une politique active de soutien à l'enseignement de la langue française dans les systèmes éducatifs locaux étrangers. La formation initiale et continue des enseignants constitue par ailleurs une priorité de nos actions. La réponse de qualité apportée par la France pendant la crise sanitaire a renforcé notre crédibilité auprès des autorités éducatives des pays partenaires. La France doit pouvoir continuer à répondre aux demandes croissantes exprimées par ses partenaires pour renforcer les capacités et l'efficacité de leur système éducatif. Le développement de l'enseignement du français est une priorité qui nécessite que les moyens humains et budgétaires nécessaires soient mobilisés pour poursuivre les actions engagées et qui ont porté leurs fruits.

2/ Conduire la stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones

La stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire « Bienvenue en France », annoncée par le Premier ministre le 18 novembre 2018, recentre les objectifs de la France en matière d'attractivité étudiante sur l'excellence et la diversification des pays d'origine de ces étudiants. Attirer les meilleurs étudiants signifie, du point de vue de la diplomatie, former les élites politiques, économiques et scientifiques, de demain. La Feuille de route de l'Influence réaffirme ces objectifs d'accueil et de développement des dispositifs de bourses innovants et définit des zones d'attractivité prioritaires (Europe, zone Indopacifique, Afrique).

Avec l'instauration de droits d'inscription différenciés à l'université, attirer les meilleurs étudiants du monde implique à la fois d'offrir des formations d'excellence et de mieux accueillir ces étudiants. Le MEAE participe à l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux, à l'étranger, dans ses espaces Campus France (ECF) et ses consulats, à travers la généralisation en cours de la plateforme Études en France dans nos ambassades (passage de 46 pays rattachés en 2020 à 66 en 2022), et, sur le territoire, directement à travers les actions de son opérateur Campus France, dont le contrat d'objectifs 2023-2025 sera prochainement adopté. Ce dernier met notamment en place une labellisation complète de la qualité de l'accueil dans nos établissements.

D'après les derniers chiffres UNESCO qui portent sur la dernière année précédant la crise sanitaire (2019), la France est passée de la 4^e place en 2018 à la 7^e place en terme de pays d'accueil des étudiants internationaux, passant derrière le Canada, et devant les Émirats arabes unis, la Chine et le Japon. Les mesures prises pendant la crise pour maintenir l'accès des étudiants internationaux au territoire français et la poursuite des réformes engagées en matière de qualité d'accueil ont permis de préserver un haut niveau de flux entrant au plus fort de la crise des mobilités et de dépasser les niveaux d'avant-crise depuis la rentrée 2021.

Au-delà du nombre d'étudiants, l'objectif de diversification des pays d'origine des étudiants a conduit à renforcer les soutiens aux services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades de la zone indopacifique et de l'Europe, zones de conquête ou de reconquête, à travers des enveloppes plus importantes pour la promotion et pour des programmes de bourses. En parallèle, les programmes de mobilités régionales sur le continent africain, visant à renforcer les partenariats locaux, ont été mis en place. Ces efforts doivent pouvoir être maintenus dans la durée pour porter leurs fruits. Une attention particulière continuera également à être apportée aux actions destinées aux pays en crise (Haïti, Afghanistan, Ukraine).

La compétition mondiale pour l'influence implique aussi de se donner les moyens de faire venir en France ceux qui ne le peuvent pas ou qui choisiraient une autre destination, à travers les allocations de bourses. Le MEAE vise principalement l'excellence (le taux de réussite de nos boursiers est de 96 %), et fait de cet outil un élément de l'aide au développement. A ce titre, le ministère cherchera à en maximiser l'effet de levier (recherche de cofinancements publics et privés, augmentation du niveau des allocations) pour accroître ses moyens face aux principaux concurrents de la France mobilisant d'importantes enveloppes budgétaires en matière de bourses universitaires. Après le retour de l'enveloppe des bourses en 2022 à son niveau de 2020 (64 M€), le maintien *a minima* de ce budget en 2023 constitue dans cette perspective un enjeu essentiel.

Dans une perspective d'accompagnement de l'internationalisation de nos établissements et de nos laboratoires de recherche, le MEAE est impliqué dans la création d'universités franco-étrangères, dimension qui va continuer à monter en puissance en 2023. L'accent est mis sur des pays d'Afrique, (à la suite du nouveau Sommet Afrique-France - NSAF) qui, en plus d'être des proches partenaires, ont la démographie étudiante la plus dynamique, et concentrent donc une part importante de nos actions. Il s'agit à la fois d'assurer la « projection » de nos établissements, dans une volonté d'influence, mais aussi d'accompagner l'enseignement supérieur africain dans son développement. La zone Indopacifique constitue également un autre volet prioritaire en la matière, avec le lancement d'un appel à projets pour un campus franco-indien en sciences pour la santé ainsi qu'un projet de campus franco-australien à portée régionale sur la transition énergétique. Dans un contexte de forte concurrence internationale, le MEAE est impliqué dans le soutien à une série d'universités françaises ou franco-étrangères de poids, et plus largement à des centaines de filières francophones et à des milliers de partenariats donnant lieu à la délivrance de doubles diplômes, y compris dans des zones d'influence française moins traditionnelles (Caucase, Asie Centrale)..

Les universités européennes, proposées par le Président de la République en 2017, sont également un axe important de la stratégie universitaire française soutenue par le MEAE : un nouvel appel à projets a permis à la France de passer de 31 à 37 établissements impliqués dans les partenariats sur un total de 44 universités européennes. Cette action est soutenue par la publication des conclusions du Conseil sur « la stratégie des universités en Europe » du 22 avril 2022 et deux événements majeurs sont programmés dans le cadre de la PFUE (la Conférence des universités pour le futur de l'Europe le 26 janvier et le Campus des universités européennes le 30 juin). 2023 devra permettre de continuer la promotion de ces *consortia*.

La coopération scientifique du MEAE vise, quant à elle, l'insertion des laboratoires français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux. Les axes prioritaires de recherche, tels que fixés par la Feuille de route de l'Influence, sont la santé, l'environnement et l'intelligence artificielle, en s'appuyant notamment sur les organismes de recherche sous tutelle du MEAE (IRD et CIRAD) ou à la gouvernance desquels le MEAE participe (IFREMER, IPEV, Institut Pasteur, ANRS-MIE, INRIA, BRGM). L'enjeu, pour 2023, sera de réécrire notre stratégie de diplomatie scientifique, à l'aune des changements géopolitiques actuels, notamment dans la relation avec la Chine et la Russie, mais aussi dans la prolongation de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne, marquée par la déclaration de Marseille du 8 mars 2022.

Notre diplomatie scientifique porte aussi sur le rayonnement des sciences sociales françaises et francophones et le soutien aux jeunes chercheurs, à travers un réseau, unique au monde, de 27 unités mixtes - Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) dans 33 pays, sous la tutelle du MEAE, du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). En 2023, ces UMIFRE joueront un rôle central dans l'accueil de jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales spécialisés en islamologie grâce à un système de bourses de terrain mises en place par le MEAE.

Le MEAE finance également en partie les missions archéologiques à l'étranger au titre de la Commission des fouilles. Son action pour l'archéologie française à l'étranger et à travers les UMIFRE en fait un point central pour la mobilisation de l'expertise française à l'étranger sur tout projet relatif au patrimoine ancien. La contribution du MEAE, en 2022, à la reconstitution du capital de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) à hauteur de 4,3 M€ a permis d'appuyer la mise en œuvre cette politique patrimoniale qui sera poursuivie en 2023 et 2024.

3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des industries créatives et culturelles et de l'expertise culturelle

Les industries culturelles et créatives (ICC – musique, cinéma, livre, jeu-vidéo, etc.) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement international pour la France ; elles participent à la diffusion de notre modèle culturel et d'influence et représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois, balance commerciale excédentaire de plus de 300 M€). C'est pourquoi le MEAE, dans le prolongement des États généraux des ICC, a confié une mission prioritaire ICC à 37 postes diplomatiques, et a rappelé l'importance d'une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Ce soutien aux ICC participe directement au renforcement de notre diplomatie culturelle et d'influence, avec un accent fort mis sur le continent africain.

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes de résidence et d'échanges novateurs ont pu être lancés au Liban (2020-2021) ou au Sahel (2021-2022) pour un appui aux artistes dans des pays en crise. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques couvrant l'ensemble du territoire et nos secteurs d'intervention.

La demande croissante d'expertise culturelle adressée à la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence. Le succès du Louvre Abou Dhabi, la coopération en cours pour valoriser le site d'Al'Ula en Arabie Saoudite, la demande d'expertise des autorités éthiopiennes pour la valorisation et la préservation de leur patrimoine à Lalibela sont autant de signes de reconnaissance de l'excellence des savoir-faire français et de réussites de diffusion à l'international de notre modèle.

Dans un contexte marqué par une concurrence internationale accrue, le MEAE ainsi que le ministère de la Culture, avec les opérateurs concernés (Expertise France, AFD, Institut Français, Business France, Atout France), ont mis en place un comité conjoint de l'expertise culturelle, qui s'est réuni quatre fois entre décembre 2019 et juin 2022 afin de structurer le positionnement d'une offre française coordonnée. Des moyens dédiés permettront de soutenir la priorité accordée à l'Indopacifique (fondation franco-australienne pour la culture et l'éducation, coopération muséale avec l'Inde).

Les crédits du programme continueront à permettre également à notre réseau de coopération et d'action culturelle de fonctionner, au quotidien, pour répondre aux priorités stratégiques voulues par nos autorités.

L'Institut Français Paris (IF) apporte, pour sa part, son concours à l'organisation des événements à l'étranger engagés par notre réseau culturel – lui-même rattaché aux ambassades – et à la formation de ses agents ainsi que ceux des Alliances françaises. L'opérateur a pu profiter de la reprise des mobilités en 2022, pour accompagner le rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives (ICC) françaises et francophones, promouvoir la langue française et soutenir les centres de langue, mais aussi contribuer activement à la programmation culturelle de la Présidence Française du Conseil de l'UE (PFUE), soutenir la transformation numérique du réseau et mettre en œuvre les priorités présidentielles liées au nouveau Sommet Afrique-France.

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

Les missions de diplomatie économique assurées par ce programme sont définies et coordonnées par la direction de la diplomatie économique. Elle s'appuie sur les ambassades, ainsi que sur Business France, agence au service de l'internationalisation des entreprises et de l'attractivité économique de la France, dont le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure la cotutelle. Aux termes du décret d'attribution n° 2022-828 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et n° 2022-826 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le MEAE perd la compétence en matière de mise en œuvre de l'action gouvernementale sur le tourisme.

Les actions relatives à la diplomatie économique et à l'attractivité portent sur 3 priorités : i) soutenir les entreprises françaises à l'export, ii) promouvoir l'attractivité économique du territoire et iii) faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.

i) Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers :

En 2021, les exportateurs français ont été confrontés à la poursuite de la crise COVID. Le Plan de relance de l'export, doté de 247 millions d'euros, a permis d'accompagner et d'amplifier la reprise de l'export. Les dispositifs institutionnels mis en place avant la crise, comme la *Team France Export*, les Conseils stratégiques de l'export et ceux de filière du Conseil national de l'industrie ont continué à soutenir les entreprises dans la crise. La diplomatie économique a contribué à cet effort dans le cadre de sa tutelle de Business France et par un soutien diplomatique aux entreprises françaises sur les marchés étrangers. L'activité de Business France est affectée par la baisse des volontaires internationaux en entreprise et a fait l'objet d'une attention toute particulière.

Depuis février 2022, la direction économique continue les efforts déployés pour aider les entreprises françaises face à la guerre menée par la Russie en Ukraine : points de situation réguliers et réunions pour informer les entreprises de l'évolution du conflit et recueillir leurs points de vigilance à prendre en compte dans l'élaboration des sanctions ;

analyses sectorielles des conséquences de la guerre et des sanctions ; valorisation de l'offre française pour la reconstruction de l'Ukraine. La direction de la diplomatie économique poursuivra la mise en œuvre du volet export du Plan de relance.

ii) Faire du plan France Relance un atout supplémentaire pour promouvoir l'attractivité économique de la France :

D'après le baromètre EY, la France conserve son rang de 1^{re} destination européenne pour les investissements internationaux depuis 2019. D'après EY, la France a accueilli 1 222 projets d'investissements en 2021 (+24 %), permettant la création de 44 751 emplois, devant le Royaume-Uni (993 projets ; +2 %) et l'Allemagne (841 projets ; -10 %). Plus spécifiquement, la France est la 1^{re} destination européenne pour les projets industriels depuis plus de quinze ans et la 1^{re} pour les projets de R&D depuis 2018.

Le succès du 5^e Sommet *Choose France* du 11 juillet 2022 est venu couronner ces résultats. 250 dirigeants étrangers et français ont été rassemblés autour du Président de la République et du gouvernement. 14 projets d'investissements, représentant 6,7 Mds€ et la création de 4 000 emplois, ont été annoncés.

L'année 2022 a vu une mobilisation renforcée du MEAE, en lien avec la *Mission French Tech*, en faveur des *start-up* françaises, notamment en faveur du *French Tech 120* et du *Next 40* (FT120/N40). Une stratégie et des outils spécifiques en faveur de l'attractivité des talents étrangers a été lancée en juillet 2021.

En 2023, la direction continuera à aider les ambassades et les bureaux Business France dans la mise en place d'initiatives destinées à maintenir et à amplifier la dynamique d'attractivité économique. La structuration de la *Team France Invest* doit permettre, en partenariat avec les régions, le renforcement de la dynamique en faveur des territoires.

Soutenir l'attractivité de la Destination France

En application des décrets d'attribution n° 2022-828 (MEAE) et n° 2022-826 (MEFSIN), le MEAE continuera, au titre de sa politique d'attractivité, à promouvoir la destination France, notamment via sa contribution à la préparation conjointe du Sommet Destination France, sa mobilisation sur la représentation de la France dans les grands événements internationaux (l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai en 2025 ; la coupe du monde de rugby 2023 et les jeux olympiques de Paris 2024).

iii) Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

L'action de la direction de la diplomatie économique comprend notamment :

- L'expertise technique en matière d'élaboration de sanctions économiques ;
- La contribution aux travaux internationaux relatifs à la lutte contre la coercition économique ;
- la contribution aux travaux relatifs à la révision du règlement de blocage de 1996 ;
- la contribution aux travaux de l'ONU, de l'OCDE, du G7 et du G20 en matière de normes et standards internationaux relatifs à la lutte contre la corruption ;
- la promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (le ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivant sa participation aux travaux du groupe de travail du GAFI chargé de l'inscription et du suivi des juridictions sous surveillance et à haut-risques, et la représentation de la France au sein de deux organismes régionaux de type GAFI le GAFIMOAN (Moyen-Orient et Afrique du Nord) et l'EAG (Eurasie)) ;
- la promotion d'un cadre de normalisation favorable notamment aux intérêts économiques des entreprises françaises à travers le renforcement de la participation d'acteurs français dans les enceintes de normalisation volontaire internationale, en lien avec l'Association française de normalisation (AFNOR) ;
- la défense des intérêts nationaux en matière de propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international ;

- la promotion et la défense des standards français pionniers en matière de conduite responsable des entreprises ou responsabilité sociétale des entreprises dans les instances onusiennes et européennes.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

Notre diplomatie d'influence s'appuie sur notre réseau de coopération et d'action culturelle, composé de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), de 93 Instituts français (IF) pluridisciplinaires, de 3 EAF à compétences spécifiques ou non fusionnés, de 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), de 6 centres culturels franco-étrangers, et de plus de 830 Alliances françaises (AF) dans 128 pays (dont 424 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2021).

Si la pandémie de covid-19 a fragilisé notre réseau de coopération et d'action culturelle, le MEAE continue d'apporter son appui au réseau. En 2020 comme en 2021, la solidarité du réseau a permis de réaffecter des crédits vers les instituts et les alliances les plus fragilisés, ce qui a permis d'éviter des fermetures d'établissements tout en maintenant le cap des grandes orientations fixées par le gouvernement s'agissant de notre diplomatie d'influence. Cette vigilance se poursuit en 2022 non seulement à l'égard des EAF/AF affectés par la crise sanitaire mais aussi dans des pays en guerre.

Afin de créer les conditions de l'adaptation et de la relance du réseau, le Département accompagne la modernisation du réseau de coopération et d'action culturelle en accélérant sa transformation numérique.

Par ailleurs, le Département accompagne un plan de revalorisation salariale des agents de droit local dans plus d'une vingtaine d'EAF.

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le **renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France**, et l'**appui aux industries culturelles et créatives**.

Le **rayonnement international du modèle culturel français** concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur culturel du MEAE. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

L'**appui aux industries culturelles et créatives** est au cœur de la feuille de route de l'influence présentée à notre réseau en décembre 2021 et qui fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Cette priorité d'action pour les années à venir a été une nouvelle fois affirmée par la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'occasion de la Semaine de l'Influence en juillet 2022. Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et des suites du Nouveau Sommet Afrique France de Montpellier. Des crédits supplémentaires ont été accordés à notre réseau (0,5 M€ en 2020 et 1,4 M€ en 2022) pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des professionnels des secteurs culturels et créatifs. En 2023, l'ensemble des actions prévues dans la stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère devrait se poursuivre. L'appui apporté aux ICC devrait également continuer de porter ses fruits.

La transformation numérique de notre action constitue également une priorité du ministère. Dans ce cadre, le MEAE et son opérateur l'Institut français ont élaboré une feuille de route, visant la modernisation du réseau en accélérant sa transformation numérique, selon un calendrier triennal (2021-2023). Cette feuille de route a été construite en dialogue étroit avec le réseau des Alliances françaises et des Instituts français (enquêtes qualitatives et quantitatives, webinaires, entretiens ciblés). Près de 4 M€ ont été engagés par le ministère pour financer les axes de la feuille de route sur la période 2021-2023.

En ce qui concerne le nombre de professeurs formés par le réseau de coopération et d'action culturelle celui-ci devrait augmenter légèrement en 2023, d'une part grâce à la reprise progressive des activités en présentiel et d'autre part grâce à l'expérience et l'expertise acquises durant la crise sanitaire en matière de formation à distance, qui pourrait permettre dans certains contextes, de toucher un plus grand nombre de professeurs et de répondre plus rapidement aux besoins si la reprise épidémique l'y contraignait. Le passage d'une réponse en urgence à une maîtrise de la situation en capitalisant sur les acquis de la crise constitue un atout significatif. Toutefois, et en fonction des pays, cette **instabilité liée à la crise sanitaire qui perdure pourrait continuer de limiter localement les actions des postes diplomatiques.**

Concernant les certifications de langue française, le nombre d'inscriptions poursuivra en 2023 sa progression globale en raison de la réouverture des centres des derniers pays visés par des restrictions d'ordre sanitaire. Toutefois, cette progression sera probablement moins forte que prévu initialement étant donné les restrictions locales imposées par certaines autorités à la suite de la reprise épidémique.

Les objectifs de doublement des effectifs dans le réseau de l'enseignement français ont été réaffirmés. La mise en œuvre du plan de développement reste une priorité.

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	54	36	30	20	20	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	28	38	20	40	42	45
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+20	+24	+5	+12	+14	+16

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 2 « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

La crise sanitaire et économique de 2020 a accéléré la profonde mutation des usages et a accru la place du numérique au quotidien, notamment en termes organisationnels (télétravail et dématérialisation des procédures etc.) mais aussi culturels et linguistiques. Ces nouveaux usages concernent notamment la façon d'apprendre une langue, d'assister à un cours, la façon de créer, de produire des œuvres ou des contenus culturels tout comme les façons d'y avoir accès et de les découvrir. Le réseau culturel français s'est rapidement adapté en conséquence, il peut également compter sur le soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et de l'Institut français à Paris qui a accéléré en 2021 sa montée en puissance sur le sujet dans le cadre de la feuille de route transformation numérique. Si la plupart des postes ont redéployé leurs actions en présentiel, cette dynamique de mutation numérique de nos actions se poursuit néanmoins dans le réseau pour diminuer la part d'une diffusion coûteuse, maîtriser davantage l'impact carbone des déplacements et démultiplier notre action grâce au numérique. On peut citer à titre d'exemple le projet Espace V de notre poste au Canada, qui consiste en un espace culturel virtuel, développé par l'Alliance française de Vancouver, pour découvrir des contenus créatifs et expérimenter de nouvelles formes de représentation et de médiation culturelle.

Le réalisé 2021 (36 %) est conforme à nos anticipations (30 %). La plupart des postes ont repris des activités en présentiel dès 2021, même s'il demeure encore des contraintes dans certains endroits et à certains moments sur la période 2022. Les activités en présentiel devraient reprendre en 2023 et 2024 avec plus d'ampleur mais les outils et les habitudes des publics ayant évolué, ceux-ci permettent d'anticiper en 2023 une cible à 20 % des activités en distanciel ou hybride. Le taux d'activités en distanciel ou hybride devrait se stabiliser en 2024 et 2025 au même niveau (20 %), poursuivant la dynamique de maîtrise de l'impact carbone des déplacements et de démultiplication de notre action grâce au numérique.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions dédiées par le **réseau de coopération**, les **opérateurs** du MEAE et les **organismes sectoriels à l'export**, au service des professionnels de la filière. Tout en concernant l'ensemble du réseau, cette priorité est portée plus particulièrement par **37 postes**, investis d'une « mission prioritaire ICC » depuis 2020, **pilotes d'une démarche ICC à l'export**.

Le réalisé 2021 (38 %) montre que les postes ont su s'adapter au contexte de crise sanitaire et économique et proposer des actions, répondant aux objectifs de **mise en réseau**, de **professionnalisation**, de **promotion** des ICC françaises, d'**acculturation** ou d'**accès** aux marchés internationaux. Il montre d'autre part l'utilité de l'appui particulier apporté par le Département pour la mise en œuvre de projets en 2021 (appel à projets de 530 000 €).

Les ICC demeurant une priorité stratégique pour les années à venir, notre réseau devrait poursuivre les efforts en ce sens et proposer un nombre croissant d'actions s'adressant spécifiquement aux professionnels des secteurs culturels et créatifs permettant d'atteindre une cible à 40 % en 2023. Les crédits supplémentaires alloués au réseau pour la période 2022-2023 (1,4 M€) contribueront à cette dynamique et devraient permettre une augmentation lente mais progressive de cet indicateur (42 % en 2024 et 45 % en 2025), compte tenu du dynamisme de ce secteur et du souhait de nos partenaires étrangers de connaître mieux l'offre française et d'établir des partenariats en matière d'ICC avec la France.

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par nos ambassades à l'étranger devrait se poursuivre dans le cadre des stratégies de communication digitale mises en œuvre. La crise sanitaire a poussé les postes à communiquer plus largement sur leurs réseaux sociaux en proposant des contenus variés qui leur ont permis de toucher un plus large public.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

Après une forte augmentation en 2020 (+20 %), une augmentation plus modeste était anticipée pour 2021 (+7 %) mais a finalement été encore plus forte que l'année précédente (+24 % en 2021) grâce à un développement de l'activité en ligne et en raison de contraintes sanitaires toujours fortes. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2023 (+12 %), 2024 (14 %) et 2025 (16 %).

INDICATEUR**1.2 – Diffusion de la langue française**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	760 493	926 560	850 000	935 000	1 000 000	1 100 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/ usager	24 050 989	32 117 796	31 350 000	36 500 000	39 000 000	42 900 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	390 569	591 710	661 500	729 000	790 000	820 000

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes : ex-fiche contrôle de gestion FCG..

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes : ex-fiche contrôle de gestion FCG).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »Sources des données : France Éducation International (FEI) ex-Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF-RI, TCF Québec et TCFHA) Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**

La prévision pour la cible 2023 est établie à 935 000 en nombre d'élèves. Compte tenu du réalisé en 2021 avec 926 560 élèves, résultat bien meilleur qu'escompté, notamment en raison du développement des cours en ligne et de l'intérêt des élèves pour ce dispositif (à distance, hybride et en comodal) et bien que les chiffres pour 2022 devraient rester stables, l'activité des instituts et des alliances devrait repartir à la hausse en 2023 et dans les années suivantes.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

La généralisation de la mise en place de dispositifs à distance ou hybrides vise à attirer une nouvelle clientèle en diversifiant l'offre. La mobilisation des équipes du réseau culturel pour monter en gamme dans l'équipement de moyens numériques et la formation des agents mobilisés est accompagnée par la contribution du Département pour la transformation numérique du réseau (1,5 M€ mis à disposition directement des postes en 2021, 1 M€ en 2022). Le succès de la procédure « Études en France », qui doit être généralisée dans le réseau en 2022-2023, contribue à l'attractivité des cours proposés par les EAF et les alliances. A titre d'illustration, en 2021, les instituts français pluridisciplinaires ont enregistré 48,4 M€ de recettes de cours et 34,4 M€ de droits d'examen.

La prévision pour la cible triennale 2023 est établie à 36 501 465 heures/élèves, soit un écart de 13 % avec le réalisé en 2021. La cible pourrait être atteinte avec une amélioration de la situation sanitaire. Toutefois, la guerre en Ukraine aura des conséquences négatives sur l'activité des EAF et des alliances françaises dans ce pays mais aussi en Russie et dans les pays voisins. Dans les autres régions du monde, la reprise des cours devrait permettre d'augmenter la cible en 2024 et 2025.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Le nombre d'inscription aux certifications poursuivra sa progression globale en raison de la réouverture des centres des derniers pays visés par des restrictions d'ordre sanitaire. Toutefois, cette progression sera probablement moins forte étant donné les restrictions locales imposées, en 2022, par les autorités à la suite de la reprise épidémique, notamment en Chine. La croissance devrait être plus soutenue pour le DELF et le DALF que pour le test de connaissance du français (TCF) en raison des nouveaux calendriers universitaires mis en place en 2021 pour les étudiants étrangers devant déposer un dossier auprès d'un bureau Campus France hors de France.

Il semble important de souligner que les statistiques du test non certifiant Ev@lang, conçu, géré et distribué par France Éducation internationale (FEI), ne sont pas prises en compte dans ce tableau alors que le nombre d'unités vendues au sein du réseau de centres en France et à l'étranger a atteint 40 000 unités en 2021 et devrait dépasser les 60 000 en 2022. Ce test a également été utilisé, dans sa version anglaise, par le ministère de l'éducation nationale (DGESCO) en 2022 auprès de 800 000 collégiens de classe de 3^e.

Le département évaluation et certifications de FEI poursuit son accompagnement, sur le plan logistique, commercial et financier, des postes diplomatiques dans la gestion et le déploiement des certifications auprès des établissements à autonomie financière (EAF), comme les instituts français et alliances françaises, du réseau culturel et auprès des autorités éducatives locales dans le cadre des actions de coopération éducative conduites par les postes diplomatiques. Une attention particulière sera portée sur la situation des certifications, notamment du DELF-DALF tout public, commercialisé par les EAF en raison de leur relatif faible développement dans certains pays.

Dans le cadre de cet accompagnement, des actions plus générales ont été menées par FEI. Les acteurs locaux disposent depuis 2022 de nouveaux outils techniques de gestion comme la mise à disposition d'une plateforme qui permettra, avant la fin de cette année grâce à l'ajout de fonctionnalités, une administration des sessions plus fluide et plus précise. D'autres outils techniques seront implantés dans les mois à venir (banque de sujets, logiciel de correction automatisée, application de gestion des passations le jour des sessions...) permettant une meilleure rentabilité des sessions, une diminution des délais de délivrance des résultats et une amélioration de la lutte contre les fraudes.

Des actions de communication ont par ailleurs débuté en 2022 et seront poursuivies au cours des prochaines années afin de faire connaître les enjeux des différentes déclinaisons du TCF et du DELF DALF. Des infolettres, des vidéos de présentation, des publications sur les réseaux sociaux et de nouvelles pages Internet ont été créées par le pôle communication et promotion du département évaluation et certifications grâce, notamment, au concours d'une agence privée spécialisée et de partenariats avec de grands médias (TV5Monde et RFI). Des programmes de webinaires avec le réseau de centres ont également été programmés afin de compléter les actions conduites en lien avec l'Institut français et la Fondation des alliances françaises auprès du réseau de centres. Enfin, la reprise des « Rencontres du

DELTA-DALF, du TCF et d'Ev@lang », cette année, est confirmée et permettra de réunir, en présence, dans les locaux de FEI à Sèvres, plus de 80 représentants de 70 pays organisateurs de session de nos tests et examens autour de thématiques liées, notamment, au développement, à la promotion, au marketing, à la gestion et à la politique qualité.

Les différentes actions de valorisations, de rationalisation et de communications laissent entrevoir une régulière progression de cet indicateur d'où la prévision à la hausse des cibles en 2023, 2024 et 2025.

INDICATEUR

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+1,5	+4	+3	+5	+6	+6
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+0,5	+2,8	+2,5	+5,5	+5,5	+6
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	22,3	16,4	24,2	20	22	24
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	145 000	184 500	190 000	215 000	235 000	250 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	31 441	52 422	36 000	54 000	55 000	55 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau de l'enseignement française à l'étranger »

Le réseau sort de trois années compliquées en raison de la pandémie mondiale. Les établissements ont été durement et durablement impactés par les conditions d'enseignement rendues obligatoires par les politiques de santé locales qui ont très largement plébiscité l'enseignement à distance durant presque deux années pleines dans certains pays. Un premier retour à la normale a pu être constaté lors de la rentrée scolaire 2021.

En effet, si les résultats de l'enquête de rentrée 2020 présentaient il y a un an, une baisse des effectifs en partie compensée par l'extension du réseau (-1,4 %), l'impact de la crise sanitaire sur les effectifs en 2022 est moins important. Le réseau, qui s'est montré très résistant, compte une augmentation de ses effectifs de 2,2 % au premier semestre 2022.

Les effectifs dans le secondaire se consolident au-delà de la montée mécanique des cohortes (+3,6 %) et les élèves nationaux progressent de 3,2 % et les étrangers tiers également (+5,3 %). La qualité de la réponse apportée par les établissements en matière d'enseignement à distance durant toute la crise, la présence des équipes auprès des élèves ont attiré de nouveaux élèves en provenance du réseau des autres écoles internationales. Le niveau des droits de scolarité a aussi pu convaincre de nouveaux parents à rejoindre le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

En 2023, la croissance du réseau devrait atteindre un niveau équivalent à l'avant crise. Les prévisions effectuées dans les établissements avant la période estivale ont montré que la croissance serait supérieure à 3,5 % pour cette rentrée 2022. Les chiffres seront consolidés lors des enquêtes de rentrée. Toutefois, dans quatre zones géographiques (Afrique, Amériques, Maghreb Océan Indien, Europe) la hausse des effectifs serait comprise entre 0,06 % et 4 %. Les effectifs du Moyen Orient, du proche Orient et de l'Asie devraient rester stables, compte tenu des difficultés particulières qui leurs sont propres. Les dernières informations recueillies laisse même présager une augmentation. Le réseau de l'enseignement français à l'étranger attire de plus en plus de familles étrangères dans les établissements, familles qui choisissent notre dispositif aussi compte tenu de la manière très professionnelle dont nous avons su répondre à l'obligation d'enseigner à distance durant la période de la COVID. Par conséquent, les indicateurs devraient continuer de progresser en 2024 et 2025, quoique lentement.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Un plan stratégique de développement a été préparé pour répondre à la commande présidentielle du doublement des effectifs à l'horizon 2030. Ce plan prévoit différents scénarios de croissance ainsi qu'un état du réseau en 2030 pour chaque scénario envisagé. Il définit également les nouvelles cibles ainsi que leurs enjeux.

Les cibles retenues émanent de ce plan stratégique de développement. Au-delà du doublement des effectifs et des taux de croissance envisagés chaque année, elles marquent la marche à suivre pour la réalisation de ce cap. L'on constate qu'à l'horizon 2030, le nombre d'élèves étrangers dans le réseau sera proche des 83 % du total, ce qui justifie les cibles envisagées pour les prochaines années. L'atteinte de ces objectifs s'envisage en trois temps :

- l'impulsion, qui est un temps de recherche des éventuels porteurs de projet et de conviction pour les amener à investir dans le système éducatif français;
- l'accompagnement, qui doit permettre de développer harmonieusement l'offre de service et la mettre en conformité avec les exigences du système éducatif français;
- et enfin, l'homologation de l'établissement pour le faire pleinement rentrer dans le réseau de l'EFE.

Un autre facteur devrait contribuer à l'atteinte des cibles visées : la densification du réseau existant. L'augmentation du nombre d'élèves au sein des établissements contribue significativement à la croissance attendue.

Le plan de développement stratégique est un des premiers leviers d'action en permettant une synergie de tous les services concentrés autour de la réalisation de l'objectif « cap 2030 » et des cibles intermédiaires fixées. Le SADR

(Service d'Appui et de Développement du Réseau) est au cœur de ce dispositif. Celui-ci a pour mission première la recherche et l'accompagnement des porteurs de projet préalablement identifiés par les postes diplomatiques. Un renforcement des relations entre le SADR et les postes est un levier d'action pour l'identification de porteurs de projet et pour leur accompagnement, notamment grâce à une série de prestations. Rendre ajustable et adaptable ces prestations proposées est un gage de réussite pour accompagner les nouveaux établissements vers l'homologation. Une réflexion fine sur les besoins en ressources humaines va permettre de positionner des ressources en regard des nécessités et sera un autre levier d'action dans les années à venir.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Les premiers résultats intermédiaires pour 2022, dans la continuité du réalisé 2021, donnent à penser que la cible posée ci-dessus pour 2022 ne sera pas atteinte. Le retour à la normale n'a pas eu lieu pendant l'année scolaire 2021-2022, de nombreuses situations de confinement ou de restrictions de mouvements/regroupements ayant perduré dans le réseau. Dans ce contexte, les facteurs évoqués en commentaires du RAP 2021 seront certainement rappelés pour justifier un tassement statistique du nombre de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'EFE (lassitude face aux modalités distancielles, usure induite par l'alternance rapide dans les modalités de travail, incertitude permanente face aux décisions des autorités locales...).

Pour autant, cette situation ne saurait être perçue comme une fatalité. L'année scolaire 2022-2023 devrait être marquée par un retour à des conditions plus favorables d'enseignement, et – partant – de formation. Depuis janvier 2022, l'Agence a déployé une nouvelle application de gestion de la formation continue des personnels, dont le développement se poursuit en vue de devenir l'application de gestion des nouveaux Instituts Régionaux de Formation, en cours d'installation.

En sus de permettre le recensement des besoins des personnels jusqu'à l'évaluation des plans de formation, l'application est un outil de pilotage et de reporting qui permettra de prendre en compte l'ensemble des dispositifs de formation existants (notamment la dimension « mission » en établissement, qui recouvre un volume important de formations de terrain), ce que ne permettait pas l'outil historique M@ge. En conséquence de ces recensements plus exhaustifs, les cibles posées pour 2023, 2024 et 2025 demeurent élevées et ambitieuses.

Cette ambition est confortée par l'enrichissement, à l'initiative de l'AEFE, de l'offre de formation à destination des « professeurs à professionnaliser », c'est-à-dire les nouveaux personnels entrant dans le réseau. Un nouveau parcours en ligne développé en 2022 permettra d'augmenter le nombre de formations de ces personnels. D'autres parcours sont envisagés jusqu'en 2025, permettant d'enrichir l'offre ambitieuse des plans régionaux de formation de l'AEFE et de répondre à la commande du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

L'hybridation des formations, introduite par le contexte pandémique et développée depuis par l'opérateur, se développera pleinement au sein de la communauté éducative lorsque la place des formations en présentiel aura été convenablement rétablie et que les personnels retrouveront le sens du choix entre les différentes modalités. C'est dans ce contexte que les cibles marquent une progression légère mais constante en 2023, 2024 et 2025.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Au service de la coopération bilatérale en éducation, le label LabelFrancEducation est un outil de valorisation de l'enseignement en français, qui sert la diplomatie d'influence de la France. L'objectif de 500 établissements labellisés LabelFrancEducation en 2022 fixé par le Président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme a été dépassé en 2021. La croissance est confirmée depuis 2019 avec un quasi-doublement des effectifs. En 2022, le réseau LabelFrancEducation compte 587 filières ou établissements scolaires bilingues implantés dans 62 pays, contre 523 en 2021. L'objectif est maintenant qualitatif et concerne la structuration et l'animation du réseau des établissements labellisés.

Depuis 2019, le MEAE apporte un soutien aux établissements labellisés et leur propose une offre spécifique en lien avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), opérateur à qui a été confié le suivi administratif de ce réseau. En 2022, ce soutien a été renforcé à l'occasion des 10 ans du label. Trois axes sont concernés :

- mettre à disposition des ressources pédagogiques numériques. En 2022, l'offre de ressources numériques pédagogiques, créée par Réseau Canopé et prise en charge par le MEAE, a été renforcée pour répondre, au plus près, aux besoins des enseignants de disciplines non-linguistiques;
- former les enseignants de et en français. En juillet 2022, un groupe de 20 enseignants issus du réseau labellisé a suivi une formation spécifique lors du stage BELC-été, organisé par France Éducation international;
- accompagner les établissements à mettre en place un environnement francophone. Deux évènements regroupant des lycéens issus du réseau labellisé sont organisés durant l'année : une rencontre internationale au Cavilam-Alliance française de Vichy a permis de réunir 42 lycéens du 16 au 30 juillet, et un forum est prévu en octobre à Varna, en Bulgarie, pour 13 pays de la zone Europe centrale et Balkans. Le Département favorise enfin la mise en place et le développement d'un environnement francophone dans les établissements labellisés grâce à un appel à projet permettant de soutenir la mise en place d'un environnement francophone dans les établissements. Cet appel à projet sera proposé à l'automne 2022.

La tendance de progression constante de l'indicateur devrait se confirmer en 2023 et se poursuivre en 2024 et 2025.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Priorités du plan pour la langue française et le plurilinguisme et de notre coopération éducative, la formation des enseignants de et en français et le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux, notamment là où le français est langue d'enseignement, visent à renforcer la qualité de l'enseignement du français et, ainsi, son attractivité. A ce titre, la formation des enseignants constituent un axe stratégique des plans éducation élaborés par les postes diplomatiques pour la période 2020-2024 à la demande du ministère. Elle est mise en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle dans le cadre de la coopération bilatérale en éducation, et s'inscrit dans une logique de réponse aux besoins et de partenariat avec les autorités éducatives locales.

Les actions de formation à distance des enseignants, et de formation à l'usage du numérique, se sont multipliées durant la crise sanitaire, et le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger est resté mobilisé pour répondre aux nouvelles demandes de coopération des pays partenaires. Cette forte réactivité s'est traduite dans les résultats obtenus en 2020 (31 441 enseignants formés) comme en 2021 (52 422 enseignants formés), et devrait continuer de porter ses fruits en 2023. L'expérience et l'expertise acquises durant la crise sanitaire permettront de poursuivre les actions de formation en ligne, indépendamment des circonstances sanitaires, et notamment de toucher des publics plus éloignés.

Ces résultats en matière de formation des enseignants en ligne, combinés à une reprise progressive des activités en présentiel dans de nombreux pays, encouragent à envisager une prévision légèrement à la hausse pour 2023. Le nombre de formation pourrait atteindre 54 000. Cette prévision prend toutefois en compte l'instabilité liée à la crise sanitaire qui perdure, avec des situations de reprise épidémique dans plusieurs pays. Pour les années à venir, l'évolution du nombre de professeurs formés dépendra également de l'évolution des moyens budgétaires et humains qui pourront y être consacrés.

OBJECTIF

2 – Développer l'attractivité de la France

L'attractivité de la France se mesure fortement à l'attractivité universitaire et scientifique, laquelle est un levier important de notre attractivité économique (accueil des talents, promotion de la marque France, tourisme) et de manière durable. C'est plus généralement un pilier de notre influence, qui s'appuie sur la stratégie d'attractivité Bienvenue en France de novembre 2018 et sur la feuille de route de l'influence de décembre 2021. Les indicateurs choisis permettent de mesurer l'impact des dispositifs, financés par le P185, sur notre attractivité :

- impact de la politique de promotion et d'amélioration de l'accueil des étudiants (nombre d'étudiants étrangers), en veillant à la parité entre les femmes et les hommes ;

- traduction des crédits bourses et missions en mobilités effectives (nombre de mois bourses, nombre de mobilités PHC) ;
- sélectivité des lauréats au regard de l'excellence académique (taux de réussite) et de la répartition femmes/hommes.

L'attractivité économique de la France bat tous les records depuis quelques années. En 2021, Business France a en effet recensé 1 607 projets, soit +10 % par rapport au précédent record de 2019, qui ont permis la création ou la sauvegarde de 45 008 emplois en France. Le succès de la 5^e édition du Sommet Choose France a confirmé ces bons résultats. L'édition 2022 du 11 juillet, qui a rassemblé plus de 180 dirigeants étrangers, a été le cadre de l'annonce de 14 projets d'investissements, représentant 6,7 Mds€ et la création de 4 000 emplois. Ces réussites sont le fruit de l'attractivité économique de la France et des nombreuses initiatives organisées et portées par les ambassades, en lien avec les services économiques et les bureaux Business France, telles que les journées de l'investissement (Investor's Day), notamment dans les 40 pays dits prioritaires à l'investissement où des actions spécifiques sont menées (webinaires, séminaires, rencontres Ambassadeur/drive, visites en France). Le travail d'analyse, de recommandations et de coordination de la politique d'attractivité réalisé par la Direction de la Diplomatie économique avec la Direction générale du Trésor et Business France complète ce dispositif.

A court terme une relative stagnation de l'indicateur est envisagée pour plusieurs raisons : au cours des cinq dernières années, de nombreuses réformes ont été engagées pour stimuler l'attractivité française, tant du point de vue fiscal (IS, impôts de production), social (ordonnances Travail) qu'administratif (lois PACTE, ESSOC, ASAP permettant une simplification des procédures et la mise en place de sites clés en main pour les investisseurs). Si celles-ci ont permis un « choc d'attractivité » favorable au climat des affaires en France, le défi consiste aujourd'hui à mettre en œuvre au mieux ces réformes pour améliorer de manière opérationnelle l'attractivité de proximité et du quotidien (temps des procédures administratives, disponibilité du foncier etc.). En parallèle, ces mesures ont initié ou ont coïncidé avec un phénomène de rattrapage important : d'une moyenne de 1 031 projets d'investissement créateurs d'emplois entre 2014 et 2016, celle-ci passe à 1 382 projets entre 2017 et 2021 soit une progression de +23,9 %. Plutôt que de traduire une hausse continue à attendre sur les prochaines années, cette progression doit être lue comme un rattrapage lié à un potentiel antérieur sous-exploité et à un retard sur nos voisins européens les années précédentes.

Nous devons également anticiper l'évolution du type d'investissements accueillis dans les prochaines années. Les secteurs d'excellence de demain (IA, aéronautique, digital, transition énergétique et écologique etc.) seront sans doute propices à des grands projets, comme l'a illustré le projet de « mega-fab » porté par STMicroelectronics et GlobalFoundries annoncé le 11 juillet à Choose France et qui représente plus de 5,7 Mds€ d'investissement et la création de plus de 1 000 emplois.

Enfin, le contexte international doit être mentionné, du fait principalement des conséquences de la pandémie mondiale et du conflit en Ukraine. Selon le FMI, la croissance économique devrait ralentir passant de 6,1 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,9 % en 2023. Au-delà des effets sous-jacents bien connus (inflation, baisse de la demande mondiale, vulnérabilité des dettes etc.), ce contexte pourrait entraîner une réorganisation des chaînes de valeur et des flux d'investissements affectant le nombre de visites d'investisseurs sujets à davantage de frilosité et d'attentisme.

INDICATEUR

2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	47	49	47	48	49	49
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	Non déterminé	189 935	200 000	210 000	220 000	230 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	43 517	40 669	41 000	43 000	52 000	61 000
Taux de réussite des Boursiers du	%	95,8	96	97	96	97	98

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Gouvernement Français							
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	520	1 708	2000	3 700	3 730	3 760
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	52,6	53,7	53	53	53	53
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	48	47,4	49	49,5	50	50

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données : AEF/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national Parcoursup au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre). Le portail Parcoursup intègre cette année plus de 19 500 formations accessibles après le baccalauréat soit la quasi-totalité de l'offre de formation d'enseignement supérieur post-bac en France.

Méthode de calcul : Le taux d'attractivité calculé est le rapport entre le nombre de candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission sur Parcoursup et le nombre de bacheliers (candidats scolaires) de l'enseignement français à l'étranger.

Limites : Les élèves scolarisés hors de France n'ont pas d'INE. Cette information est la clé unique qui permet au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) d'effectuer ses propres suivis de cohortes sur le territoire national. Il n'est en conséquence pas possible de connaître le nombre exact de candidats qui, après avoir répondu positivement dans Parcoursup, finalisent une inscription administrative dans un établissement de l'enseignement supérieur français. Toutefois, la procédure Parcoursup prévoit de démissionner automatiquement les élèves n'ayant pas procédé à l'inscription administrative. Les données de fin de campagne sont donc réputées conformes à la réalité.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Sources des données : Statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES / Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture. Les chiffres 2020 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un diplôme pour l'année universitaire 2019/2020 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2021/2022.

Périmètre : Ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université. Les étudiants étrangers résidant déjà en France ainsi que les étudiants effectuant un séjour d'études non diplômant ne sont pas comptabilisés.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. Les données dont nous disposons à ce stade concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France

Périmètre : Cet indicateur précise le taux de réussite des boursiers d'études pour lesquels l'information est disponible et dont la bourse est d'une durée égale ou supérieure à un semestre universitaire (4 mois) sur l'année universitaire précédente. Il est exprimé en pourcentage de réussite. Le chiffre disponible pour 2021 est basé sur un nombre de 2205 retours complets de boursiers d'études hors doctorat de la DGM (P185 et P209 confondus). Suite aux travaux menés avec l'opérateur pour l'amélioration des données transmises, les données portent désormais sur les retours complets de tous les boursiers d'études, doctorat compris. La nouvelle convention cadre de mandat de l'opérateur et le prochain contrat d'objectifs prévoient le renforcement du suivi pédagogique permettant d'obtenir ces données.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Périmètre : Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Les mobilités entrantes et sortantes des programmes assimilés aux PHC, notamment les programmes ECOS en Amérique Latine (Argentine, Chili, Uruguay, Mexique, Colombie et Pérou), ne sont pas incluses ici car la gestion des mobilités est suivie par Sorbonne Paris Nord Université.

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation MESRI (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les chiffres 2020 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un diplôme pour l'année universitaire 2019/2020 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2021/2022.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Malgré la crise sanitaire qui a fortement touché le monde en 2021 et début 2022, la dynamique de poursuite d'études en France des bacheliers EFE étrangers constatée dans la campagne Parcoursup 2022 reste positive. La prévision 2023 s'inscrit donc dans cette dynamique et devrait dépasser la cible initialement prévue. La stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux du Plan « Bienvenue en France » doit continuer à permettre l'accroissement de l'accueil de bacheliers étrangers du réseau. Par ailleurs, la simplification des démarches de visas, la mise en place d'un label qualité d'accueil et la campagne de communication mondiale devraient contribuer à la promotion des études en France. La participation de l'AEFE au Projet d'investissement d'avenir (PIA) « ORACCLE » : Orientation Régionale pour l'accompagnement du Continuum Lycéens doit permettre de mettre à la disposition des bacheliers EFE des outils visant un meilleur accueil dans les universités d'Île-de-France (1^{re} académie de poursuite d'études des bacheliers EFE).

En outre, l'AEFE a programmé en 2022-2023, en partenariat avec Studyrama, la 3^e édition du salon virtuel des études supérieures en France. Ce salon visera à promouvoir les études supérieures en France avec la présence de près de 80 établissements de l'enseignement supérieur et l'animation de 20 conférences thématiques. L'ensemble de ces éléments, en plus des actions de formation des personnels d'orientation du réseau AEFE et des campagnes de communication auprès des élèves, menées par le bureau Parcours des élèves et orientation en lien avec AGORA-Monde, doivent permettre d'atteindre la cible subséquentement revue à la hausse pour 2023 et les années suivantes.

S'agissant des dispositifs de bourses Excellence-Major, l'augmentation du nombre de lauréats pourrait contribuer à accroître l'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des bacheliers étrangers. Toutefois, celle-ci est directement liée à l'évolution des frais de gestion de Campus France, mandaté pour assurer la gestion administrative et financière du programme.

Dans la continuité du constat fait l'an passé, il apparaît en conséquence que la proportion de bacheliers étrangers issus du réseau d'enseignement français à l'étranger faisant le choix de l'enseignement supérieur français via la plateforme Parcoursup devrait rester importante en 2023, voire en légère augmentation. Celle-ci devrait se poursuivre en 2024 et 2025.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Grâce aux efforts menés par le gouvernement pour l'accueil des étudiants étrangers en France en période de crise sanitaire, près de 280 000 étudiants étrangers ont pu effectuer une mobilité diplômante en France au cours de l'année universitaire 2020-2021, dont 189 935 à l'université.

En 2021-2022, nous retrouvons des chiffres globaux supérieurs à ceux d'avant crise avec près de 303 000 étudiants étrangers en mobilité internationale dans un établissement supérieur français (290 000 en 2019-2020). Toutefois, sur le périmètre restreint des universités, il s'agit plutôt d'un retour aux chiffres d'avant crise sans augmentation (202 400 contre 202 140 en 2019-2020).

La cible qui peut être formulée pour 2022-2023 et 2023-2024 est de 210 000 et 220 000 étudiants inscrits à l'université afin de poursuivre cette dynamique ascendante. La cible quantitative fixée par le Premier ministre lors du lancement de la stratégie Bienvenue en France en 2018, et rappelée dans le cadre de la feuille de route de l'influence de décembre 2021, est de 500 000 étudiants étrangers en France en 2027, tous statuts confondus (résidents déjà en France, en mobilité diplômante et non diplômante) et tous établissements confondus. En rapportant ce chiffre aux seules mobilités diplômantes (périmètre UNESCO), l'objectif serait de 350 000 et, ramené aux universités uniquement (qui représentent environ 70 % de la mobilité des étudiants étrangers), de 245 000 en 2027. Les premières tendances de la campagne de candidature actuelle laissent envisager une augmentation du nombre de visas étudiants délivrés pour la rentrée 2022.

Par ailleurs, cet objectif quantitatif doit se traduire par la conquête de nouveaux pays de provenance, avec notamment un objectif de doublement de la part des étudiants en provenance d'Asie. Il ne doit pas non plus faire perdre de vue l'objectif qualitatif de réussite des étudiants internationaux, notamment en provenance d'Afrique, encore insuffisamment atteint.

Les leviers pour atteindre ces objectifs sont :

- la poursuite de la généralisation et de la modernisation de la plateforme numérique de candidature Études en France à l'ensemble du réseau diplomatique (aujourd'hui 66 postes rattachés contre 46 en 2020) ;
- le maintien d'un nombre important de bourses, avec l'objectif de son doublement ;
- l'adaptation de l'offre de formation et de la communication dédiée pour capter un nouveau public : formations en anglais, apprentissage du français pour étrangers, offre de formation délocalisée à l'étranger, offre d'enseignement numérique ;
- une communication renforcée, par l'agence Campus France, sur la qualité de l'accueil en France : label qualité Bienvenue en France, protection sociale, prise en charge d'une grande partie des frais de formation (même avec les droits différenciés) ;
- le maintien d'une priorité du traitement des visas pour études dans les consulats, en bonne articulation avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2021, ce sont 40 669 mois bourses avec allocation qui ont été versés à des boursiers du gouvernement français (BGF). Ce chiffre, en diminution par rapport à 2020 (43 517) notamment en raison de l'impact de la baisse de 6 M€ sur le budget des bourses en 2021 et du poids du programme exceptionnel d'aide d'urgence pour les étudiants venant du Liban (2 051 bénéficiaires d'une aide pour un mois). Pour 2022, la projection est maintenue sur une trajectoire ascendante prudente dans un contexte de retour au niveau de budget de 2019 (+6 M€), mais en intégrant les conséquences de la baisse budgétaire de 2021 sur les récurrences en n+1, l'impact du prochain pallier de revalorisation de l'allocation doctorale (lequel diminue mécaniquement le nombre de bourses pour un même budget disponible) et les incertitudes que fait peser la guerre en Ukraine sur les mobilités (la Russie était le 4^e pays d'origine des boursiers du gouvernement français, dont certains dans le cadre de programme bilatéraux qui sont actuellement gelés).

Concernant l'approche pluriannuelle, la cible fixée pour 2025 est en cohérence avec la trajectoire du plan « Bienvenue en France », réaffirmée par la Ministre, et qui fixe l'objectif du doublement des bourses d'études du MEAE d'ici 2027 par rapport au niveau 2017. Selon cet objectif, il conviendrait d'atteindre en 2027 une cible de 80 000 mois bourses avec allocation. Si le budget bourse est seulement maintenu en 2023, l'augmentation du nombre de mois bourses ne pourra commencer qu'en 2024, sur un rythme de 9 000 mois bourses par an, avec l'augmentation nécessaire des budgets en conséquence.

A enveloppe constante, les leviers pour atteindre ces cibles sont les suivants :

- poursuite du développement du cofinancement (sur base de bourses de couverture sociale) ;
- simplification des prestations et revalorisation des allocations (doctorat et licence/master) ;
- campagnes de promotion ad hoc s'appuyant notamment sur les boursiers *alumni*.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2021, Campus France nous a communiqué un taux de réussite de 96 %. Les projections pour 2022 sont équivalentes et maintenues identiques pour 2023 puisque les actions de pilotage en faveur de l'amélioration de ce taux de retour ne commenceront à porter leurs fruits qu'à partir de l'année universitaire 2023/2024.

Créé en 2021, cet indicateur repose sur un travail d'amélioration du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. Ce chantier, qui fait suite à la signature de la nouvelle convention cadre, laquelle n'a pu être effective qu'en décembre 2021, a connu de premiers aboutissements au premier semestre 2022. La signature d'un avenant à la convention de mandat a permis d'intégrer aux prestations de l'opérateur un renforcement du suivi pédagogique qui sera effectif au 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, une matrice de transmission de données fiabilisées permettant l'interprétation et la comparaison annuelle a été consolidée avec l'opérateur. Sur la base de ces résultats, il s'agira au second semestre 2022 de définir les actions concrètes permettant 1/ d'améliorer le suivi pédagogique de l'opérateur notamment pour obtenir un taux de retours complets plus satisfaisant et 2/ de renforcer encore l'excellence des boursiers sélectionnés en ciblant notamment les programmes ou les postes pour lesquels des résultats en dessous de la moyenne globale sont constatés. Cette cible traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français. Il est cependant envisageable que l'augmentation du taux de retours complets disponibles conduise au constat d'un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement.

A partir de 2024 les différentes actions menées auprès de l'opérateur Campus France (renforcement du suivi pédagogique), des partenaires des programmes centraux (AEFE notamment pour le programme Excellence Major) et des postes (sélectivité et accompagnement des boursiers) viseront à atteindre d'ici 2026 un taux de réussite à hauteur du programme Eiffel (99 %).

Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

En 2019, 3 760 mobilités ont été prises en charge par Campus France dans le cadre des PHC. La pandémie de COVID-19 et la fermeture des frontières dans de nombreuses zones géographiques a fortement affecté la mobilité des chercheurs dans le cadre des PHC (seulement 520 mobilités en 2020). 2022 marque une reprise, avec 2805 mobilités qui devraient être financées selon les estimations de Campus France.

En l'absence d'une reprise des restrictions de mobilité liées à la pandémie, une reprise en 2023 des mobilités au niveau de 2019 est envisagée pour les zones Europe, Afrique, Moyen-Orient et Amériques. Néanmoins, la fermeture de la Chine et le gel des coopérations avec la Russie pèsent encore sur les PHC Cai Yuan Pei, Xu Gangqi et Découverte Chine, ainsi que sur le PHC Kolmogorov (Russie).

Une forte incertitude pèse néanmoins sur la reprise des coopérations et des mobilités avec l'Asie et l'Océanie, malgré des signes d'ouverture, notamment en Asie du sud-est. Cette incertitude permet d'envisager un nombre de mobilités en 2023 inférieur au niveau d'avant-crise (3 760), mais supérieur à 2022 (estimation de 2 805 mobilités).

Des projets de création ou de relance de PHC sont en cours dans plusieurs régions du monde (Grèce, Espagne, Ghana).

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

En 2020-2021, la part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités représentait 53,7 %, ce qui correspond à une quasi-stabilité par rapport à 2019-2020. La prévision actualisée pour 2021-2022 est de 53 %. Le maintien de cette proportion, qui se rapproche d'une parité complète, est souhaité à l'horizon 2023 et 2024.

Une analyse plus fine serait à envisager, notamment par l'obtention des données chiffrées en fonction des zones géographiques de provenance et des filières de formation choisies par les étudiantes étrangères en mobilité internationale, afin d'identifier de potentiels écarts par pays ou selon les types de formation.

Afin de veiller au maintien d'une part importante des femmes parmi les étudiants étrangers effectuant des mobilités, notamment dans des pays et dans certaines filières où des écarts plus importants seraient constatés, des actions de promotion en lien avec les espaces Campus France ciblés seront renforcées. Une attention sera portée à l'évolution de l'indicateur dans la continuité des différentes phases de candidatures, d'admission et d'inscription des étudiantes, notamment grâce aux statistiques obtenues à travers la plateforme Études en France.

Cet indicateur est utilisé dans le pilotage de la politique de promotion réalisée au sein des espaces Campus France et figure également dans les objectifs et indicateurs du contrat d'objectifs de Campus France.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre une parité homme / femme au sein des bourses du gouvernement français. Pour 2021, la part de femmes parmi les boursiers est en légère progression à 47,4 %. La cible 2023 est légèrement revue, d'un demi point (49,5 %), afin de prendre en compte une progression effective plus lente que l'objectif initialement fixé pour 2021 (48 %). L'objectif est celui de la parité complète à partir de 2024.

Les leviers devant permettre d'atteindre la parité sont les suivants :

- instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- intégration du critère de parité homme / femme dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux ;
- inscription dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses.

INDICATEUR

2.2 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	20,5	27,9	25	29	29	29

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : ensemble des ambassades et Business France

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2021 (dernière enquête en date) portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 96 % de notre commerce bilatéral et 99,1 % des projets d'investissements créateurs d'emplois recensés en France sur la période 2016-2021, au regard des réponses transmises par les postes. Ces résultats concernent seulement les ambassades (hors Business France).

L'année 2021, marquée par la reprise des déplacements internationaux dans un contexte toujours incertain, avec des conséquences économiques toujours vivaces et inégales d'une région du monde et d'un pays à l'autre, a conduit à un redressement de cet indicateur (27,8 %), qui ne retrouve cependant pas encore son niveau de 2019 (31,9 %). Les postes poursuivent leur mobilisation, qui n'a pas faibli pendant la crise sanitaire, comme en témoigne le nombre d'investisseurs rencontrés, qui se maintient en 2021, et la hausse du nombre de visites d'investisseurs en France (+41,8 %), qui toutefois reste inférieur au niveau de 2019 (-27,7 %).

Au-delà de nos remarques méthodologiques, une cible de 29 pour les années 2022 et suivantes est proposée. Une remontée du nombre des visites (450 par an) avec la normalisation des conditions de voyage est probable, sans que ce niveau ne revienne à ce que l'on a connu avant la crise du fait des nouveaux usages (échanges digitaux, outils de visualisation à distance, régionalisation des centres de décision qui réduit les déplacements). De plus, les efforts seront poursuivis afin d'augmenter le nombre de rencontres d'investisseurs (1 550), à un niveau PDG, pour débloquer des projets stratégiques (ces PDG se déplacent moins souvent que leurs équipes). En fixant un niveau de 25, un niveau intermédiaire est maintenu en anticipant une hausse des visites plus importante que celle des rencontres d'investisseurs (qui ont pu se maintenir en virtuel pendant l'année 2020).

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Le MEAE en lien avec le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France en faveur du commerce extérieur et de l'attractivité. S'agissant du dispositif public de soutien aux entreprises exportatrices, après la réforme initiée en 2018, qui a permis de rendre plus lisible et plus efficace le dispositif d'accompagnement des PME-ETI à l'export par la création de la Team France Export, la priorité en sortie de crise est à présent de consolider les synergies entre acteurs publics (BF, BPI France, CCI France) et privés (CCI FI, CNCCEF, OSCI, EFE) aussi bien en France qu'à l'étranger. La crise a par ailleurs mis en avant, par le Plan de Relance des Exportations porté par le Gouvernement, de nouveaux dispositifs, notamment numériques, qui pourront être pérennisés. Enfin, le programme VIE, fortement impacté par la crise, fera l'objet d'un suivi particulier en vue d'accroître le nombre de jeunes volontaires bénéficiaires.

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	21,5	16,5	15	17	17	17
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	1 129	984	800	850	800	800

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent notamment les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Les conclusions de l'enquête des indicateurs de diplomatie économique sur les chiffres de l'année 2021 portent sur un échantillon de partenaires commerciaux représentant 95 % de notre commerce bilatéral au regard des réponses transmises par les ambassades.

Le nombre d'entreprises reçu par les postes en 2021 s'élève à 7 434, en augmentation de 11,5 % par rapport à 2020 justifié par le rebond économique mondial en 2021. Il ne comprend pas les visites d'entreprises reçues uniquement par Business France et comptabilise à une seule reprise les rencontres multiples d'une entreprise avec les postes.

Le ratio de ce sous-indicateur atteint 16,5 % en 2021, dépassant la prévision initiale (15 %), et en recul par rapport à 2020 (21,5 %). La baisse de cet indicateur s'explique par deux facteurs :

- la baisse du nombre de changements favorables obtenus (-12,9 %) et contrats signés (-10,5 %), liée en grande partie au contexte de sortie crise sanitaire (nécessitant une moindre intervention des postes pour débloquer certaines situations)
- la hausse mécanique du nombre d'entreprises rencontrées par les ambassades (+11,5 %) directement liée à la sortie de crise de la Covid-19. A noter pour la bonne compréhension de cet indicateur qu'il ne s'agit pas ici du nombre d'entreprises différentes rencontrées par l'ensemble du réseau diplomatique, mais de la somme du nombre d'entreprises rencontrées par chaque ambassade. Ainsi, une même entreprise, rencontrée par plusieurs ambassades, est comptabilisée plusieurs fois.

Ces chiffres témoignent toutefois de la mobilisation constante des ambassades en matière de diplomatie économique, y compris en situation de crise qui a continué en première partie d'année 2021. En particulier, leur rôle a été clé dans le soutien aux entreprises françaises faisant face à des difficultés liées à la crise sanitaire et nombre de rencontres ont eu lieu à cette fin.

Pour les prévisions 2023, nous pouvons estimer que l'effet combiné de la hausse des rencontres d'entreprises et la baisse des « changements favorables » devrait entraîner mécaniquement une stabilisation de l'indicateur pour un retour progressif vers la normale, avec une marge d'erreur compte tenu de la crise ukrainienne, entre 15 et 20 %.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Le nombre de changements favorables obtenus a progressé pour atteindre 991 en 2021, principalement localisés en Asie (409 changements) et en Amériques (208 changements). Ces chiffres sont en forte hausse dans l'ensemble des régions du monde à l'exception de l'Europe continentale (24 changements obtenus en 2021 contre 296 en 2020, qui avait marqué une année particulièrement dense succédant à une année 2019 marquée par 51 changements obtenus).

La baisse de cet indicateur à partir de 2021 s'explique par la hausse exceptionnellement élevée des interventions effectuées par les postes en faveur des entreprises durant la crise du Covid-19. Ces dernières se sont en effet retrouvées face à un nombre de contraintes sans précédent liées à la crise sanitaire (notamment la restriction des déplacements internationaux). Alors que l'ensemble de ces restrictions aux échanges disparaissent progressivement dans la majorité des pays du monde (à l'exception notable de la Chine), les demandes d'interventions des entreprises auprès des postes vont mécaniquement diminuer. En 2023, les entreprises françaises désireuses de s'implanter sur les marchés étrangers continueront d'être périodiquement confrontées à certains blocages auxquels le poste pourra remédier et ce, dans une proportion nécessairement moindre que durant la crise sanitaire mondiale. Cependant, les conséquences de la guerre en Ukraine, et notamment la nécessité de respecter les sanctions de l'Union européenne à

l'égard de la Russie, pourront nécessiter des interventions accrues de la part des postes, particulièrement en zone Europe Orientale, Caucase, et Asie Centrale, qui sont toutefois des zones à volumes d'entreprises moindre que l'Asie ou l'Union Européenne par exemple.

Ces deux dynamiques, la sortie de crise sanitaire et le déclenchement de la guerre en Ukraine, auront également un impact sur l'activité des entreprises à l'export, eu égard notamment à la hausse du prix des matières premières, des coûts de transport, voire de la réorganisation des chaînes de valeurs mondiales. En tenant compte de ces dynamiques majeures, nous anticipons au global une baisse de l'indicateur, qui signifie bien un « retour à la normale » de la demande des entreprises et non une baisse de l'implication des ambassades.

Au niveau de la répartition géographique des demandes, il sera probablement observé en 2023 une hausse au sein de l'Union Européenne, dans la mesure où de nombreuses entreprises, par effet de « report », se concentrent sur cette zone, plus facile d'accès que le « grand export » asiatique ou africain par exemple.

Pour les prévisions 2023, nous pouvons estimer qu'avec un affaiblissement progressif des importantes restrictions à l'export liées à la crise sanitaire mondiale, le nombre de « changements favorables » devrait baisser davantage encore en 2023, tout en prenant en compte une légère hausse compensatrice imputable au contexte de la guerre en Ukraine et ses implications sur l'économie mondiale.

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

L'efficacité du réseau et l'optimisation de ses leviers d'action, sont obtenus grâce à la dynamisation des ressources externes des établissements d'enseignement du français et des établissements à autonomie financière (EAF), notamment des d'activités de cours, l'organisation de sessions d'examens (DELFD/DALF/TCF-test de connaissance du français), ainsi que par la mobilisation de participations externes.

Après avoir été fortement impactée par la crise sanitaire, l'activité du réseau et notamment de ses EAF pluridisciplinaires, a repris, avec des disparités selon les régions. Au niveau mondial, le taux d'autofinancement des EAF pluridisciplinaires est revenu au niveau de 2019 et l'a même dépassé, pour atteindre 76 % en 2021. Les recettes propres des Instituts français (IF) ont progressé de plus de 25 %. Les activités liées aux cours de langue, à l'organisation des examens et à la procédure « Études en France », qui sera généralisée en 2023, expliquent notamment ce rétablissement.

Il importe cependant de porter une attention soutenue à certains EAF particulièrement fragilisés par la crise sanitaire, le maintien de règles de confinements parfois extrêmes ainsi que dans certains cas, les crises politiques.

Il est donc indispensable de continuer d'accompagner la modernisation de ce réseau, qui a prouvé son agilité au cours des deux dernières années, en accélérant notamment la transition entamée pour développer l'offre numérique de cours et de produits culturels en ligne, en complément des ressources offertes sur place au public par nos instituts. Le MEAE y consacre 1 M€ chaque année.

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	59,7	62,64	60,1	63,2	63,9	65,7
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	68	76	72	76	77	78

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération	M€	83	160	155	170	175	180

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données : AEFE/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres). Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés. Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1^{er} octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.). Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques (SCAC)

Périmètre : ensemble des services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes des partenaires, en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres. Pour qu'il y ait participation externe, trois éléments sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes. Une opération est retenue en participation externe lorsqu'elle remplit au moins une des deux conditions suivantes : le poste est à l'initiative du projet ou y a contribué de façon déterminante.

Il est à noter que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
- l'indicateur mesure les résultats annuels de l'action du réseau dans ce domaine au moyen d'une enquête envoyée aux postes en fin d'exercice.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

La prévision 2023 (63,8 %) est actualisée à la hausse compte tenu des facteurs suivants :

- augmentation des ressources propres liée à la prise en compte de l'inflation sur les droits de scolarité (augmentation prévisionnelle de 5 %) en cohérence avec la variation moyenne des droits de scolarité 2022 estimée à +3,5 % (assiette de la participation financière complémentaire) ;
- augmentation des ressources propres contrebalancée par une hausse de la subvention pour charges de service public (SCSP) 2023 à la suite de la mise en œuvre de la réforme statutaire (+7 M€), du soutien au réseau d'enseignement français au Liban (+10 M€), et afin de contribuer au financement de la revalorisation du point d'indice (provision de 13 M€).

La prévision 2024 prévoit une légère hausse par rapport à l'exercice 2023. Le facteur expliquant cette variation demeure identique. La hausse des droits de scolarité est estimée à 3 % (inflation).

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires, hors instituts français de recherche, est pour l'ensemble du réseau égal à 76 % au 31 décembre 2021 (source ELAP-Finances, budget exécuté), après avoir chuté à 70 % en 2020. Il est supérieur d'un point au taux relevé en 2019. Ce bon résultat est dû à plusieurs facteurs. Le premier d'entre eux est la résilience du réseau, qui a su s'adapter et diversifier ses activités. Les EAF ont poursuivi leur transformation numérique. Ils ont aussi bénéficié de nouvelles recettes, grâce entre autres à la mise en œuvre de la procédure « Études en France ».

Des disparités sont toutefois relevées selon les régions du monde. Là où les restrictions de déplacements, les confinements et les mesures sanitaires ont été les plus sévères, le taux varie de 53 % (Europe Continentale) à 67 % (Asie et Union Européenne). En revanche, dans la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient, il est de 89 % et même de 100 % en Afrique et Océan Indien. Par ailleurs, la guerre en Ukraine, la situation dans certains pays du Sahel, le maintien de confinements sévères en Chine impactent l'activité des instituts français.

Le prévisionnel 2023 (76 %) est égal au réalisé 2021. Dans les années futures, il pourrait augmenter, en raison d'une part des diminutions opérées par le MEAE sur les dotations de fonctionnement des IF, afin de financer l'hébergement et l'abonnement à des logiciels de gestion qui étaient auparavant pris en charge sur des crédits centraux et d'autre part de la généralisation de la procédure « Études en France » qui procure des recettes supplémentaires.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes levées par le réseau culturel et de coopération en 2021 s'est avéré plus important que la prévision (160 M€ effectivement mobilisés contre 135 M€ prévus). La capacité des postes diplomatiques pour mobiliser les participations externes a retrouvé un certain dynamisme en 2021, suite à une année 2020 fortement marquée par des restrictions liées à la pandémie.

L'année 2022 ayant été encore plus favorable à la tenue sans obstacle de la programmation des services de coopération et d'action culturelle, nous pouvons espérer que ce dynamisme retrouvé se soit renforcé cette année et que le réalisé 2022 soit davantage proche de 165 M€ (que 155 M€ comme prévu initialement).

Ainsi, 83 postes sont parvenus à lever des participations externes plus élevées en 2021 qu'en 2020 et 60 postes (dont la Corée, la Chine, la Hongrie) présentent des niveaux supérieurs à 2019.

En revanche, dans certains postes, historiquement forts capteurs de participations externes, elles ont continué de diminuer en 2021 (Japon notamment).

Les incertitudes mondiales toujours présentes, causées par les résurgences de la pandémie, la crise ukrainienne et la réapparition de l'inflation dans de nombreux pays rendent la fixation des cibles 2023, 2024 et 2025 difficile. La guerre en Ukraine devrait constituer une entrave à la levée de participations externes en Russie, où le poste était parvenu à mobiliser 3,9 M€ en 2021. On peut donc s'attendre, pour les années à venir, à une diminution drastique voire à un niveau proche de 0 pour ce poste.

Enfin, même si la recherche de participations externes est une des activités essentielles des SCAC/EAF qui a permis d'atteindre des niveaux très élevés et pour certains postes plus élevés qu'avant la crise pandémique et a démontré la résilience du réseau de coopération et d'action culturelle dans ce domaine, il faut rappeler que cet indicateur peut connaître des évolutions erratiques concentrées sur quelques grands projets. En Chine par exemple, 4 projets d'exposition totalisaient à eux seuls 5,7 M€ de participations externes en 2021. Dans ce contexte, il est possible de prévoir une augmentation prudentielle de 5 M€ par an et d'espérer ainsi, pour l'année 2025, un retour au niveau d'avant la pandémie avec une cible à 180 M€.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		0	40 173 406	0	40 173 406	2 000 000
		0	40 345 662	0	40 345 662	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		0	28 267 161	39 943 278	68 210 439	0
		0	28 267 161	40 143 278	68 410 439	0
03 – Objectifs de développement durable		0	0	2 350 342	2 350 342	0
		0	0	2 350 342	2 350 342	0
04 – Enseignement supérieur et recherche		0	8 705 983	92 895 278	101 601 261	0
		0	8 705 983	92 451 020	101 157 003	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		0	416 928 726	0	416 928 726	0
		0	446 928 726	0	446 928 726	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		70 678 650	0	0	70 678 650	0
		72 584 671	0	0	72 584 671	0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0	28 691 020	2 178 500	30 869 520	0
		0	0	11 985 607	11 985 607	0
Totaux		70 678 650	522 766 296	137 367 398	730 812 344	2 000 000
		72 584 671	524 247 532	146 930 247	743 762 450	2 000 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		0	40 173 406	0	40 173 406	2 000 000
		0	40 345 662	0	40 345 662	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		0	28 267 161	39 943 278	68 210 439	0
		0	28 267 161	40 143 278	68 410 439	0
03 – Objectifs de développement durable		0	0	2 350 342	2 350 342	0
		0	0	2 350 342	2 350 342	0
04 – Enseignement supérieur et recherche		0	8 705 983	92 895 278	101 601 261	0
		0	8 705 983	92 451 020	101 157 003	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		0	416 928 726	0	416 928 726	0
		0	446 928 726	0	446 928 726	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		70 678 650	0	0	70 678 650	0
		72 584 671	0	0	72 584 671	0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0	28 691 020	2 178 500	30 869 520	0
		0	0	11 985 607	11 985 607	0
Totaux		70 678 650	522 766 296	137 367 398	730 812 344	2 000 000
		72 584 671	524 247 532	146 930 247	743 762 450	2 000 000

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	70 678 650 72 584 671 75 596 499 75 634 535		70 678 650 72 584 671 75 596 499 75 634 535	
3 - Dépenses de fonctionnement	522 766 296 524 247 532 539 789 409 537 507 082	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	522 766 296 524 247 532 539 789 409 537 507 082	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
6 - Dépenses d'intervention	137 367 398 146 930 247 141 299 477 128 649 453		137 367 398 146 930 247 141 299 477 128 649 453	
Totaux	730 812 344 743 762 450 756 685 385 741 791 070	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	730 812 344 743 762 450 756 685 385 741 791 070	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	70 678 650 72 584 671		70 678 650 72 584 671	
21 – Rémunérations d'activité	57 592 116 59 145 226		57 592 116 59 145 226	
22 – Cotisations et contributions sociales	12 303 718 12 635 518		12 303 718 12 635 518	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	782 816 803 927		782 816 803 927	
3 – Dépenses de fonctionnement	522 766 296 524 247 532	2 000 000 2 000 000	522 766 296 524 247 532	2 000 000 2 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 409 050 45 581 306	2 000 000 2 000 000	45 409 050 45 581 306	2 000 000 2 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	477 357 246 478 666 226		477 357 246 478 666 226	
6 – Dépenses d'intervention	137 367 398 146 930 247		137 367 398 146 930 247	
61 – Transferts aux ménages	77 737 011 77 737 011		77 737 011 77 737 011	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 64 – Transferts aux autres collectivités	59 630 387 69 193 236		59 630 387 69 193 236	
Totaux	730 812 344 743 762 450	2 000 000 2 000 000	730 812 344 743 762 450	2 000 000 2 000 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau	0	40 345 662	40 345 662	0	40 345 662	40 345 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	68 410 439	68 410 439	0	68 410 439	68 410 439
03 – Objectifs de développement durable	0	2 350 342	2 350 342	0	2 350 342	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	101 157 003	101 157 003	0	101 157 003	101 157 003
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	446 928 726	446 928 726	0	446 928 726	446 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671	0	72 584 671	72 584 671	0	72 584 671
07 – Diplomatie économique et attractivité	0	11 985 607	11 985 607	0	11 985 607	11 985 607
Total	72 584 671	671 177 779	743 762 450	72 584 671	671 177 779	743 762 450

Au sein du MEAE, la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence mise en œuvre par le ministère, en fixant des orientations à l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, en exerçant la tutelle des douze opérateurs du MEAE, et en portant directement certaines actions d'influence et de coopération. A travers ces différents leviers, les services centraux mettent en œuvre les priorités ministérielles et veillent à la cohérence de l'ensemble des actions du programme, notamment celles relevant de la politique de bourses mise en œuvre à la fois en administration centrale, par les opérateurs ainsi que par le réseau.

LES OPÉRATEURS (507 357 246 €)

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public octroyée à l'AEFE permet d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, et celle versée à Campus France donne la garantie d'une mise en œuvre, selon des standards homogènes, de la gestion des bourses et des mobilités (cf. partie « Bourses » ci-dessous), et permet un soutien aux espaces Campus France pour la promotion de l'enseignement supérieur français.

L'Institut français de Paris offre, quant à lui, son expertise culturelle et en langue française aux postes, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, en cohérence avec une feuille de route globale définie par le ministère.

Pour 2023, suite à la parution des décrets d'attribution n° 2022-828 et n° 2022-826 du 1^{er} juin 2022 et le transfert de la compétence en matière de Tourisme au MEFSIN, la subvention pour charges de service public à Atout France est également transférée au programme 134 « Développement des entreprises et régulations ».

Les subventions versées aux trois opérateurs relevant du programme 185 pour 2023 (AEFE, Institut Français, Campus France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP (cf. infra).

LE RESEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

A l'été 2022, ce réseau se compose de 137 SCAC et 5 services pour la science et la technologie (SST) au sein des ambassades, de 118 établissements à autonomie financière (EAF) dont **93** Instituts français pluridisciplinaires et **3** Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnés (Iran, Brésil, Turquie). Les SCAC et les IF ont été fusionnés entre 2009 et 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les Instituts français locaux dans le périmètre des ambassades, dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC). Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de **22** Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE).

Ces Instituts génèrent des recettes propres, avec près de 153 M€ en 2021, équivalentes aux recettes générées d'avant crise sanitaire.

6 centres culturels franco-étrangers (Niger, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ainsi que 830 Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 424 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2021 complètent ce dispositif. Les AF concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'EAF dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Le MEAE a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les AF locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste.

La Fondation Alliance française (FAF) et le MEAE ont signé le 30 juin 2021 une convention-cadre de 3 ans (2021-2023), qui traite, entre autres dispositions, des AF à l'étranger et des personnels qui sont mis à leur disposition.

Au sein du réseau culturel, 1 645 agents exercent leurs missions sous plafond d'emplois du MEAE, auxquels s'ajoutent 3 073 agents de droit local (ADL) recrutés par les EAF. Ces ADL ne relèvent pas du plafond d'emplois ministériel, bien qu'un plafond d'emplois soit fixé chaque année. Leur rémunération est intégralement et directement prise en charge par les EAF. Le plafond d'emplois des ADL des EAF est fixé chaque année dans la loi de finances. Depuis 2020, il est établi à 3 411 emplois temps plein.

Le réseau de coopération et d'action culturelle a été largement impacté par la crise sanitaire. Au premier semestre 2020, 83 IF sur 95 avaient dû fermer temporairement leurs portes au public et cesser leurs activités en présentiel, pour réorganiser autant que possible leurs activités à distance.

Les mesures exceptionnelles de soutien financier du MEAE en 2020 et en 2021 et le passage de certaines activités à distance ont permis d'assurer la résilience du réseau. Ainsi, aucune fermeture définitive d'établissement culturel du réseau n'a été déplorée. A ce jour, les IF ont repris leurs activités, parfois au prix de procédures contraignantes comme en Chine.

La capacité des établissements du réseau à développer et à proposer une offre à distance a joué un rôle clé pour la résilience du réseau depuis le début de la crise sanitaire, grâce à l'effort d'appropriation des outils numériques. En effet, les services s'attachent à fournir un appui à la transformation numérique du réseau culturel, qui continuera à être un enjeu fort pour 2023.

Au-delà du réseau des SCAC, EAF et AF, d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, les universités et établissements, les fondations et entreprises privées, jouent également un rôle important dans la mise en place de projets culturels, de mobilité internationale, d'attractivité, de recherche et de développement. Le MEAE veille ainsi à articuler le réseau culturel avec celui de l'ensemble de ses partenaires, mais également avec celui des autres États européens, en particulier l'Allemagne. A cet égard, la création d'Instituts culturels franco-allemands (ICFA) constitue l'un des projets prioritaires annexés au Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019. La feuille de route définie par le Traité distingue deux catégories d'Instituts :

- 4 Instituts intégrés à Rio de Janeiro, Palerme, Erbil et à Bichkek. Ces Instituts auront pour vocation de faire l'objet d'une gestion intégrée. Ces implantations devront être organisées suivant une gouvernance binationale ;
- 5 colocalisations à créer ou à approfondir sur 5 autres sites, à Cordoba (Argentine), Atlanta, Glasgow, Minsk ainsi qu'à Ramallah. Une communication et une programmation culturelle communes devront être mises en place sur ces sites, à partir d'espaces colocalisés dans un même bâtiment.
L'ICFA de Palerme et les espaces rénovés occupés par l'ICFA de Ramallah ont d'ores et déjà été inaugurés.

LE RESEAU DES ÉTABLISSEMENTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE (EAF) : LES INSTITUTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

• ÉVOLUTION DU RESEAU

Le statut des EAF leur permet de réinvestir directement les recettes tirées des activités rémunératrices (cours de langue, certifications, promotion des études en France...) au profit de nouvelles coopérations au service de notre politique d'influence ou dans des investissements.

Ce statut spécifique a notamment permis à ce réseau d'être réactif et résilient face à la crise sanitaire mondiale en lui permettant de redéployer rapidement des ressources afin de faire face aux urgences de gestion et aux défis de réorganisation de l'activité.

La loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion publique, introduit dans la LOLF la mention de statut dérogatoire de ces établissements, permettant de sécuriser juridiquement le réseau et de donner une assise à son autonomie financière.

Ce réseau est vivant. Pour les trois dernières années, il a évolué ainsi :

	OUVERTURES	FERMETURES
2020		<u>Brésil</u> : fermeture le 30/06/20 de l'IF Brésil (transformation en SCAC). <u>Norvège</u> : fermeture le 30/06/20 de l'antenne de Stavanger
2021	<u>Rwanda</u> : réouverture de l'IF <u>Italie</u> : ouverture de l'Institut culturel franco-allemand de Palerme	
2022	<u>Arménie</u> : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) <u>Territoires Palestiniens</u> : inauguration des nouveaux locaux de l'Institut culturel franco-allemand de Ramallah	

• CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, qui a provoqué des fermetures temporaires et une réduction drastique de leurs activités, les EAF ont vu leur situation s'améliorer en 2021. Leurs recettes propres ont augmenté, retrouvant un rapport de 2,48 € pour 1 € de dotations budgétaires et un taux d'autofinancement des IF pluridisciplinaires de 76 %. Ce constat doit être nuancé en raison des disparités selon les zones géographiques et du report de nombreux investissements.

Certains EAF méritent encore une attention soutenue du MEAE, étant particulièrement fragilisés par les conséquences des confinements et des crises politiques. Le réseau doit également faire face à une vague inflationniste sans précédent depuis des décennies qui affecte l'activité et le budget des EAF.

Il convient de souligner que les hausses considérables des prix de l'énergie vont affecter rapidement et durablement les budgets de nos EAF. Certains EAF pourraient connaître un doublement voire un triplement de leur facture.

En outre, l'inflation risque d'avoir un effet négatif sur le nombre d'apprenants et de candidats aux certifications. On pourrait donc enregistrer dans les prochains mois un tassement des recettes propres de nos EAF.

Tout comme en 2022, 3 M€ seront consacrés à la réduction partielle de l'écart des cadres salariaux entre ADL des EAF et ceux des ambassades.

- OPERATIONS IMMOBILIÈRES

a-Cessions :

En 2021, la vente du bâtiment du Centre d'études mexicaines et centraméricaines (CEMCA) à Mexico a été finalisée.

La cession de l'antenne de l'IF d'Espagne à Valence est en cours.

b-Projets :

Le MEAE poursuit actuellement plusieurs projets structurants concernant les IF, parmi lesquels :

- Algérie : extension de l'IF et réaménagements ;
- Bénin : relocalisation de l'IF à la demande et avec la participation des autorités locales ;
- Cameroun : travaux de rénovation de l'IF à Yaoundé pour 5 M€ dont 3 M€ sur le budget de l'établissement. Le projet, retardé à cause de la crise sanitaire, a démarré à l'été 2022 ;
- Égypte : réfection de la ventilation et de la climatisation pour 0,7 M€ ;
- Espagne : regroupement des services de l'État à Madrid, création d'une maison de France à Barcelone (regroupement du consulat dans les locaux de l'IF) ;
- Irak : Institut franco-allemand à Erbil, projet de 0,8 M€ sur deux sites ;
- Japon : extension et rénovation de l'IF à Tokyo, avec des travaux d'un montant d'1,2 M€ ;
- Maroc : regroupement de l'antenne de l'IF à Fès sur le site du consulat, avec une estimation du coût de 1,3 M€, cofinancement du MEAE et de l'IF (de l'ordre de 0,8 M€ pour l'IF) ;
- Mexique : désamiantage et rénovation de l'Institut français d'Amérique Latine. Le projet est encore au stade des études, il est estimé à 3,4 M€ ;
- Norvège : regroupement des services de l'État, estimation de 2,5 M€ ;
- Pologne : rénovation et modernisation du bâtiment de l'IF à Varsovie, projet de 1,4 M€ avec un cofinancement du MEAE et de l'EAF ;
- Roumanie : remise en état de la toiture, réfection du chauffage, ventilation et climatisation, projet au stade des études, estimé à 1,5 M€ ;
- Tchad : travaux de rénovation dus aux défaillances structurelles du bâtiment, projet de 1,3 M€ avec un cofinancement du MEAE et de l'EAF ;
- Tunisie : relocalisation de l'antenne de l'IF à Sousse dans l'ancienne école Guy de Maupassant, projet de 1,2 M€. Des travaux supplémentaires d'étanchéité de la terrasse sont à prévoir.

A l'inverse, des projets sont en sommeil en raison de la situation locale. On peut citer la reconstruction de l'IF en Haïti.

- SITUATION FINANCIÈRE DES EAF

Après avoir vu leurs activités fortement réduites en 2020 et subi encore en 2021 de fortes contraintes, les EAF ont su s'adapter, diversifier leurs activités, poursuivre, avec l'appui du MEAE, leur transformation numérique pour rouvrir au public. Les EAF ont retrouvé en 2022 peu à peu un fonctionnement quasi normal.

L'année 2021 a été marquée par une amélioration de leur situation financière. Le taux d'autofinancement global a atteint 76 % et retrouvé ainsi son niveau de 2019, certes avec des disparités selon les régions du monde.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

La résilience du réseau pendant la crise sanitaire a été permise par l'autonomie financière des Instituts et leurs fonds de roulement (FDR). Après des hausses de 7 à 9 M€ par an depuis 2017, le niveau global des FDR a atteint 77,8 M€ au 31 décembre 2021, soit +2 % par rapport à 2020, ce qui atteste d'une phase de stabilisation en 2021. Cette stabilisation est le résultat des actions de sensibilisation du MEAE menées depuis deux ans vis-à-vis des directeurs des EAF en vue d'une maîtrise des fonds de roulement. L'examen des budgets initiaux 2022 des EAF laisse d'ailleurs prévoir une inversion de la courbe dès cette année.

- BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 (en euros) des IF et IFRE

Les chiffres ci-dessous sont susceptibles de modifications (présentation de budgets rectificatifs)

	Dépenses	Recettes
Investissement	22 815 427	16 570 653
Personnel	95 863 093	0
Fonctionnement	147 607 338	207 540 441
Intervention	17 786 848	16 958 349
TOTAL	284 072 706	241 069 443

- BUDGET EXÉCUTE 2021 et PRÉVISIONNEL 2022 (en euros)

- RECETTES

			2021 RECETTES EXÉCUTEES	2022 RECETTES PRÉVISION- NELLES
231	2313	Constructions	2 062 750	9 873 134
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 683	185 400
	2318	Autres immobilisations corporelles	375 575	429 514
Total 231			2 454 008	10 488 049
232	2325	Logiciels créés	12 459	0
Total 232			12 459	0
238	2383	Constructions	205 676	240 615
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	11 970	23 003
	2388	Autres immobilisations corporelles	0	50 516
Total 238			217 646	314 134
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	171 671	244 716
	2808	Autres immobilisations incorporelles	3 924	58 236
Total 280			175 595	302 952
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	577 316	871 061
	2818	Autres immobilisations corporelles	2 352 390	4 594 457

Total 281			2 929 706	5 465 518
313	313	Matières (ou groupe) A	3 255	3 500
Total 313			3 255	3 500
355	355	Produits finis	1 709 899	171 871
Total 355			1 709 899	171 871
371	371	Marchandises (ou groupe) A	589 520	584 489
Total 371			589 520	584 489
395	395	Dépréciations des stocks de produits	72 577	75 817
Total 395			72 577	75 817
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	570 913	640 430
Total 603			570 913	640 430
701	7012	Produits finis - Divers	204 809	276 314
	7013	Produits finis - Catalogues	69 773	83 435
Total 701			274 582	359 749
702	702	Vente de produits intermédiaires	61 372	41 140
Total 702			61 372	41 140
705	705	Études	165 503	85 801
Total 705			165 503	85 801
706	7062	Prestations de services - Cours	48 405 209	53 466 514
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	846 842	1 561 909
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	914 738	1 261 258
	7068	Prestations de services - Autres	3 602 498	3 084 517
Total 706			53 769 288	59 374 197
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 483 995	1 592 556
Total 707			1 483 995	1 592 556
708	7083	Locations diverses	917 972	1 579 647
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	6 978 936	10 250 899
Total 708			7 896 908	11 830 546
713	7135	Variation des stocks de produits	1 696 865	166 233
Total 713			1 696 865	166 233
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	3 549 664	3 044 901
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	41 394 431	37 460 136
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	17 557 643	16 958 349
	74161	Dotation pour investissement	601 102	396 009
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	754 219	1 271 220

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Total 741			63 857 059	59 130 615
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	7 068	0
	7447	Organismes internationaux	1 427 098	1 237 872
Total 744			1 434 166	1 237 872
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	12 044	6 500
	7462	Dons, legs- états étrangers	412 900	565 386
	7463	Dons, legs - privés	556 624	718 302
	7464	Dons, legs - Divers	910 355	1 233 535
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	69 880
Total 746			1 891 923	2 593 602
748	748	Autres subventions d'exploitation	2 591 039	4 932 524
Total 748			2 591 039	4 932 524
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	13 884	16 622
Total 751			13 884	16 622
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	34 819	43 014
Total 756			34 819	43 014
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	34 857 382	35 067 366
	7575	Produits spécifiques CEF	31 066 248	32 735 755
	7578	Autres produits spécifiques	1 992 696	2 170 270
Total 757			67 916 325	69 973 391
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	869 558	210 773
	7584	Contentieux	10 325	351
	7588	Autres produits divers	1 272 568	1 519 854
Total 758			2 152 451	1 730 978
763	7638	Revenus sur créances diverses	59 961	70 910
Total 763			59 961	70 910
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	6 008	5 841
Total 764			6 008	5 841
766	766	Gains de change sur opérations financières	4 810 918	6 953 254
Total 766			4 810 918	6 953 254
768	768	Autres produits financiers	271	0
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs	74 855	32 033

		des exercices antérieurs		
Total 768			75 126	32 033
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 866	5 233
	781511	Reprise sur les provisions pour risques	1 619 329	2 770 785
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1 788	0
	78173	Stocks et en-cours	63 545	75 817
Total 781			1 689 528	2 851 835
786	7865	Reprises sur provisions financières	23 525	0
Total 786			23 525	0
Total			220 640 824	241 069 473

Les recettes des EAF ont atteint 220 M€ soit une progression de 14 % en 2021 par rapport à 2020. Cette hausse des ressources est sensible dans les secteurs générant les plus gros volumes, comme les prestations de services, +17 % (cours, bibliothèque, billetterie) ou les produits spécifiques, comme les droits d'examens et en particulier les recettes « Études en France » qui ont progressé de 57 % pour atteindre 31 M€ contre 19 M€ en 2020. Le taux d'exécution des recettes par rapport aux prévisions a été excellent avec un pourcentage de 95,8 %. Cela s'est traduit par une forte hausse des recettes propres des EAF, permise notamment par les ressources tirées de la procédure « Études en France ».

Les prévisions pour 2022 prévoient une forte progression des recettes de cours (+6 M€) et de parrainage (+4 M€), plus mesurée pour les droits d'examens et les recettes « Études en France » (+2 M€). Les EAF anticipent dans leurs budgets une diminution des dotations de l'État (-4 M€).

- DEPENSES

		2021 DÉPENSES EXÉCUTEES	2022 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES
Total 205	Logiciels	570 703	654 698
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	7 362	6 524
Total 215	Matériel industriel	872 837	1 110 543
Total 216	Collections	59 892	180 588
Total 218	Matériel et mobilier	5 046 937	8 330 651
Total 231	Constructions	5 818 447	11 363 646
Total 232	Logiciels créés	8 068	0
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0	7 622
Total 238	Constructions	994 528	1 089 761
Total 281	Installations techniques, matériel	1 788	71 394
Total 313	Matières	3 083	3 500
Total 355	Produits finis	1 709 422	171 871
Total 371	Marchandises	545 851	629 740
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	63 545	75 817
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	0	846
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	0	49 000

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	603 658	647 295
Total 606	Fournitures	9 253 427	12 121 821
Total 607	Achats de marchandises	834 384	882 259
Total 611	Sous traitance - contrats	4 699 777	13 505 148
Total 613	Locations	8 558 381	10 532 853
Total 614	Charges locatives	1 808 288	2 199 986
Total 615	Sur biens mobiliers	4 383 491	6 196 791
Total 616	Assurances	532 395	691 989
Total 617	Etudes et recherches	320 072	864 590
Total 618	Documentation	946 994	1 828 667
Total 621	Personnel intérimaire	1 207 215	1 499 893
Total 622	Honoraires	19 307 440	25 666 160
Total 623	Publications	3 390 399	4 648 827
Total 624	Transports collectifs du personnel	408 557	707 045
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	2 690 627	7 942 150
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 207 250	2 963 360
Total 627	Services bancaires et assimilés	624 036	751 916
Total 628	Divers - fonctionnement	25 208 181	30 974 374
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	63 048	78 696
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	423 845	773 236
Total 641	salaires et appointements du personnel	72 960 705	80 743 219
Total 645	Cotisations sociales	12 522 795	14 199 011
Total 647	Prestations directes	788 805	920 863
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 127 124	1 849 342
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	16 367	16 340
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	15 979	0
Total 657	Charges spécifiques divers achats	12 727 086	17 786 848
Total 658	Pénalités	925 683	1 463 791
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	3 869 758	8 420 695
Total 668	Charges financières	15 464	14 431
Total 681	Dotations aux provisions	8 337 924	9 277 038
Total 713	Variation des stocks de produits	1 712 956	157 871
Total		218 194 575	284 072 706

Les dépenses se sont élevées à 218 M€ en 2021, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2020, qui était une année très particulière en raison de la crise sanitaire. Les dépenses exécutées n'ont représenté que 81,6 % des dépenses prévisionnelles. L'augmentation des dépenses l'an dernier traduit la reprise d'activité des établissements mais une reprise qui n'était pas encore totale. A titre d'exemple, les dépenses d'immobilisations ont augmenté de 77 % mais n'ont été exécutées qu'à 62 %.

Pour 2022, les EAF prévoient une reprise des investissements (+5,5 M€ pour les constructions). Les charges salariales sont en hausse, conséquence des mesures prises pour accompagner les agents de droit local, confrontés à la hausse du coût de la vie. Ces mesures seront financées sur les fonds propres des EAF.

- COMPTES DE PROVISION

		2021			2022		
		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	71 473	992 568	921 095	0	921 095	921 095
1518	Autres provisions pour risques	962 564	4 255 414	3 292 850	67 635	3 292 850	3 225 215

153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 188 284	19 408 210	17 219 925	331 188	17 001 065	16 669 876
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				0	60 000	60 000
Total		3 222 321	24 656 191	21 433 870	398 823	21 275 009	20 876 186

- DETAIL DES EMPLOIS

	LFI 2022	PLF 2023
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 411

LES BOURSES (64 072 657 €)

Les bourses constituent le moyen privilégié pour promouvoir la formation en France des profils étrangers à haut potentiel et représentent un investissement d'influence à moyen et long termes auprès de nos partenaires étrangers. Elles sont également étroitement liées à la stratégie visant à renforcer l'excellence et les moyens humains de nos laboratoires de recherche.

La stratégie « Bienvenue en France », réaffirmée par la Ministre lors des Journées du réseau de coopération et d'influence le 20 juillet 2022, prévoit le doublement des bourses du gouvernement français octroyées par le MEAE d'ici à 2027. La feuille de route de l'Influence, présentée en décembre 2021, réaffirme cet objectif de consolidation des programmes de bourses du gouvernement français et prévoit un élargissement des dispositifs innovants, du type « *Make Our Planet Great Again -MOPGA* ». Cette politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux représente un enjeu majeur face à la concurrence de pays tels que l'Allemagne ou l'Australie, dont les moyens en bourses sont le triple de ceux de la France, avec un accueil individuel des étudiants généralement de meilleure qualité (notamment sur les prestations de logement), mais aussi la Chine avec une politique de bourse offensive en Afrique, ou encore la Turquie et l'Arabie saoudite qui tentent ainsi de promouvoir leur modèle.

Si l'enveloppe consacrée aux bourses a pu être stabilisée depuis 2018, les conséquences de la crise sanitaire ont toutefois conduit à diminuer temporairement les crédits qui y sont consacrés en 2021. Toutefois, malgré ce contexte, à travers la gestion dynamique de notre programmation, adaptée à l'évolution de la situation sanitaire, la consommation des crédits a augmenté en 2020 et 2021. Afin de conserver cette gestion dynamique en 2022, et atteindre l'engagement présidentiel en matière d'attractivité étudiante de la France, l'enveloppe dédiée aux bourses a retrouvé son niveau d'avant-crise (64 M€).

La politique d'attribution des bourses correspond à des objectifs précis en matière d'attractivité : mobilité encadrée ; priorité aux niveaux master et doctorat ; concentration sur des disciplines clés (filieres scientifiques et sciences de l'ingénieur, économie, gestion, management, droit et sciences politiques). Reflétant les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France, elle vise à accueillir davantage d'étudiants issus des pays de la zone indopacifique (augmentation de 40 % des moyens pour les bourses dans les pays de la zone en 2022), à renforcer notre influence en Europe après le *Brexit* (nouveau programme France Excellence Europa) et à développer des mobilités en Afrique (bourses régionales, mobilités croisées). L'attribution des bourses s'appuie sur une forte sélectivité et vise un fort taux de réussite, en mettant l'accent sur les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération et en valorisant au mieux un effet de levier (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Si la gestion des boursiers relève de l'opérateur Campus France, comme pour les programmes centraux *MOPGA* ou Eiffel, ainsi que le programme « Excellence Major » de l'AEFE, des programmes cofinancés sous la forme de subventions versées à des institutions locales partenaires ou des établissements d'enseignement supérieur existent aussi, via les contributions du Ministère à l'université franco-allemande (UFA) ou la Commission *Fulbright etc.*

Ces crédits servent également à répondre aux crises politiques. C'est notamment le cas du programme *MOPGA* pour la recherche en réponse aux changements environnementaux, des soutiens aux boursiers libanais, du soutien aux programmes pour les étudiants et chercheurs réfugiés (programme Élysée pour les Syriens, programme PAUSE, programme HCR – couloirs universitaires). Ils permettront aussi la prise en charge de la revalorisation annuelle des bourses doctorales, prévue par la loi de programmation pour la recherche en vue d'enrayer la baisse d'attractivité de la France et donc du nombre de doctorants étrangers dans nos laboratoires et de maintenir la place de la France, aujourd'hui au 3^e rang mondial, après les États-Unis et le Royaume-Uni (en termes de doctorants étrangers accueillis dans nos laboratoires).

Le maintien en 2023 du budget dédié aux bourses au niveau de celui de 2022 (soit 64 M€) permettra de préserver la dynamique engagée, mais son inscription dans une forte trajectoire d'augmentation dès 2024 sera indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France ».

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME**MODIFICATIONS DE MAQUETTE**

Les principales évolutions de la maquette budgétaire (référentiel d'activités) pour le PLF 2023 (par rapport au PLF 2022) sont les suivantes :

- Création des lignes de subvention pour charges d'investissement – SCI (titre 5), faisant suite aux dispositions prévues par la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques qui instaure la catégorie des subventions pour charges d'investissement destinées à comptabiliser budgétairement les subventions accordées par l'État à ses opérateurs aux fins de financement de leurs investissements nécessaires à l'exécution des politiques publiques et des missions qui leur sont confiées.
- Modification de l'intitulé de l'action 7 qui devient « Diplomatie économique et attractivité » suite à la parution des décrets d'attribution n° 2022-828 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du MEAE et n° 2022-826 du 1^{er} juin 2022 relatif aux attributions du MEFSIN.

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-35 491 020	-35 491 020	-35 491 020	-35 491 020
Transfert compétence tourisme MEAE-MEFSIN	► 134				-35 491 020	-35 491 020	-35 491 020	-35 491 020

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			-278,00
Transfert compétence tourisme MEAE-MEFSIN	► 134		-278,00

MESURES DE PÉRIMÈTRE

À la suite du transfert de la compétence « tourisme » au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sont transférés au programme 134 « Développement des entreprises et régulations » les crédits suivants, pour un total de 35,5 M€ :

- la subvention pour charges de service public prévue pour Atout France, dont le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique assure désormais la tutelle ;
- 6,8 M€ en AE et en CP de crédits relatifs à la mise en œuvre du Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT) pour 2023.

Les crédits ouverts sur le programme 185 s'établissent donc pour 2023 à 671,2 M€ en AE et en CP (706,7 M€ en « constant » diminués de 35,5 M€ au titre du transfert susmentionné).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023	dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	79,00	0,00	0,00	0,00	+0,11	0,00	+0,11	79,11
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	69,00	0,00	0,00	0,00	+1,27	0,00	+1,27	70,27
1103 - CDD et volontaires internationaux	546,00	0,00	0,00	0,00	-0,26	0,00	-0,26	545,74
1105 - Agents de droit local	97,00	0,00	0,00	0,00	-0,12	0,00	-0,12	96,88
Total	791,00	0,00	0,00	0,00	+1,00	0,00	+1,00	792,00

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	19,00	4,00	7,50	19,00	10,00	7,43	0,00
Titulaires et CDI dans le réseau	10,00	0,00	8,40	12,00	0,00	7,90	+2,00
CDD et volontaires internationaux	156,00	0,00	7,70	156,00	0,00	7,72	0,00
Agents de droit local	15,00	0,00	7,40	15,00	0,00	7,50	0,00
Total	200,00	4,00		202,00	10,00		+2,00

Les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETPT)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	79,00	79,00	0,00	0,00	0,00	+0,11	0,00	+0,11
Services à l'étranger	166,00	167,00	0,00	0,00	0,00	+1,01	0,00	+1,01
Autres	546,00	546,00	0,00	0,00	0,00	-0,12	0,00	-0,12
Total	791,00	792,00	0,00	0,00	0,00	+1,00	0,00	+1,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	0,00	50,00
Services à l'étranger	+2,00	165,00
Autres	0,00	526,00
Total	+2,00	741,00

N.B. : les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Appui au réseau	0,00
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0,00

Action / Sous-action	ETPT
03 – Objectifs de développement durable	0,00
04 – Enseignement supérieur et recherche	0,00
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0,00
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	792,00
07 – Diplomatie économique et attractivité	0,00
Total	792,00

Ces 792 ETPT sont regroupés au sein de l'action 6 et correspondent au périmètre du programme 185 en 2022.

Ils rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

- en administration centrale, au sein des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) : cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM.
- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein :
 - des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives.
 - des établissements culturels pluridisciplinaires, dotés de l'autonomie financière qui ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels :
 - des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère ;
 - des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements ;
 - des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales.
 - du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés ou VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.
 - de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	57 592 116	59 145 226
Cotisations et contributions sociales	12 303 718	12 635 518
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 567 370	8 850 958
– Civils (y.c. ATI)	8 512 064	8 789 163
– Militaires	55 306	61 795
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	3 736 348	3 784 560
Prestations sociales et allocations diverses	782 816	803 927
Total en titre 2	70 678 650	72 584 671
Total en titre 2 hors CAS Pensions	62 111 280	63 733 713
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 8,8 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 0,06 M€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 6,7 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 220. Le montant prévu sur le programme 185 est de 0,66 M€ pour un nombre prévisionnel de 22 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	62,06
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	62,16
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,10
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,10
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	0,30
EAP schéma d'emplois 2022	0,00
Schéma d'emplois 2023	0,30
Mesures catégorielles	3,20
Mesures générales	0,31
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,31
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,02
GVT positif	0,30
GVT négatif	-0,28
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,09
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Autres variations des dépenses de personnel	-2,26
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,02
Autres	-2,24
Total	63,73

Le socle de prévision d'exécution 2022 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 185 s'élève à 62,15 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -0,1 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-2 000 €) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-0,1 M€) .

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 2000 € au bénéfice de 2 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 0,02 M€. Il se décompose entre le GVT positif (effet carrière) évalué à 0,3 M€ (soit 0,47 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et du GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -0,28 M€ (-0,44 % de la masse salariale HCAS).

À la suite de la parution du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État, un montant de 0,3 M€ Hors CAS Pensions a été évalué sur le programme 185 afin de tenir compte du dégel du point fonction publique et correspondant à l'extension en année pleine de cette mesure mise en application à compter du 1^{er} juillet 2022 et de la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie B .

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	55 944	55 661	55 377	30 019	30 750	30 808
Titulaires et CDI dans le réseau	139 492	141 830	143 169	30 832	30 721	31 385
CDD et volontaires internationaux	79 410	79 637	79 334	38 417	38 992	39 478
Agents de droit local	38 138	37 583	38 029	32 264	31 640	31 017

L'évolution des coûts moyens des G1-G2 résulte principalement de la variation du point d'indice prévue par le décret n° 2022-994 précité.

L'impact des revalorisations salariales sur les catégories G3, y compris la variation du point d'indice, a été intégré pour les agents de l'administration centrale, la hausse sur les CDD étranger sera connue courant 2023.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						19 370	19 370
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE	41	G1/G2	Tous	01-2023	12	958	958
Fluidification du déroulement des carrières	42	G1/G2	Tous	01-2023	12	4 526	4 526

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Revalorisation des catégories B		G1/G2	B	01-2023	12	13 886	13 886
Mesures indemnitaires						3 182 871	3 182 871
2ème tranche du plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger	52	G3	Tous	01-2023	12	1 998 700	1 998 700
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	2	G1/G3	Tous	01-2023	12	6 990	6 990
Effet extension en année pleine		Toutes	Tous	01-2023	12	649 781	649 781
Mesures en faveur des ADL	90	G5	Tous	01-2023	12	60 000	60 000
Mesures volontaires internationaux	179	G3	VI	01-2023	12	467 400	467 400
Total						3 202 241	3 202 241

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105, pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
330 106	0	678 305 073	678 508 713	126 466

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
126 466	126 466 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
671 177 779 2 000 000	671 051 313 2 000 000	126 466	0	0
Totaux	673 177 779	126 466	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
99,98 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (5,4 %)****01 – Appui au réseau**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	40 345 662	40 345 662	2 000 000
Crédits de paiement	0	40 345 662	40 345 662	2 000 000

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération, ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Ces dépenses font l'objet d'un suivi rigoureux avec un objectif transversal de rationalisation. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau, le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et l'appui nécessaire au fonctionnement des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	40 345 662	40 345 662
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 345 662	40 345 662
Total	40 345 662	40 345 662

Les crédits prévus en 2023 pour l'animation du réseau et le fonctionnement des services centraux sont essentiellement consacrés aux postes suivants :

Rubrique JPE	PLF 2023
Communication	88 212
Evaluation	163 087
Informatique/internet	617 651
Formation	78 241
Frais de justice	33 016
Frais de mission et de représentation en administration centrale	1 499 768
Dotations de fonctionnement aux EAF	36 258 487
Appui logistique aux projets de coopération	1 607 200
Total action 1	40 345 662

Communication (88 212 €)

Ces crédits sont utilisés pour des publications et des manifestations nouvelles ou exceptionnelles, dans le champ de la diplomatie culturelle et d'influence et sont mis en œuvre par la DGM.

Évaluation (163 087 €)

Ces crédits sont dédiés aux évaluations inscrites dans le programme d'évaluations stratégiques. La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale prévoit dans son annexe l'approbation de ce programme par l'observatoire de la politique de développement et de solidarité, composé de parlementaires et de représentants du CNDSI (Conseil national de développement et de solidarité internationale). Le montant moyen d'une évaluation se situe entre 80 000 € et 100 000 €.

Informatique (617 651 €)

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre et la maintenance des applications informatiques de gestion internes à la DGM, ainsi que les accès, la maintenance et les prestations de formation liés au logiciel de suivi comptable des EAF (Élap Finance). Cette ligne de crédits permet de financer la maintenance de la plate-forme numérique « Études en France » dédiée à la gestion des candidatures des étudiants internationaux. Une démarche de modernisation numérique a été initiée en 2021-2022, et sera poursuivie en 2023 en matière de gestion des agents de droit local des EAF, conformément aux recommandations de l'Inspection générale des affaires étrangères (IGAE) et suite à une enquête réalisée auprès du réseau à l'été 2021. Elle mène à une expérimentation d'une application, baptisée « Espresso » en vue de la numérisation des dossiers des ADL. L'objectif à terme est de doter le ministère d'un véritable système d'information des ressources humaines (SIRH) pour le réseau des EAF.

Formation (78 241 €)

Les crédits sont dévolus à l'organisation de formations destinées aux agents des SCAC et des EAF pour améliorer leurs capacités de gestion, ainsi qu'à des formations pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de projets.

Frais de justice (33 016 €)

La dotation pour frais de justice correspond à une provision permettant de couvrir les éventuels frais de contentieux (frais d'avocat, dommages et intérêts suite à des contentieux soulevés par d'anciens assistants techniques).

Frais de missions et de représentation en administration centrale (1 499 768 €)

Ces crédits permettent de financer les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux dans un contexte de croissance du rythme des réunions internationales et du rôle de la consultation multilatérale, en vue de trouver des réponses globales aux enjeux soulevés, notamment pour les pays émergents et les pays les plus pauvres de la planète.

Les missions s'organisent en deux grandes catégories :

- les missions de représentation du ministère, de séminaires (par exemple le congrès européen de la Fondation internationale des professeurs de français), de sessions de formation régionales (comme l'habilitation des correcteurs du DELF/DALF) ou d'universités d'été réunissant des experts francophones de plusieurs pays (entre autres l'université d'été de l'Asie du Nord-Est) ;
- les missions d'animation du réseau (réunion de programmation, réunions régionales des COCAC, réunion des experts pédagogiques, etc.).

Cette enveloppe est en légère hausse (+0,1 M€), du fait de la prise en compte de la hausse des prix du transport aérien. Ces crédits supplémentaires seront utiles pour permettre d'assurer plus efficacement les déplacements liés aux sollicitations en hausse suite aux reports de réunions/sommets dus à la crise sanitaire.

Dotations de fonctionnement aux EAF (36 258 487 €)

Les dotations de fonctionnement des EAF versées par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) aux Instituts français (celles versées aux Instituts de recherche français à l'étranger – IFRE - relèvent de l'action 4),

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

contribuent à la couverture des dépenses courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel.

Ces dotations concernent donc l'ensemble des EAF pluridisciplinaires. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres. Le taux d'autofinancement global des IF est remonté à 76 % en 2021, soit son niveau de 2019. La situation est cependant contrastée selon les zones géographiques et ce constat doit être nuancé par le fait que ce bon résultat est dû au report de nombreuses dépenses.

Le réseau de coopération et d'action culturelle a été largement impacté par la crise sanitaire. Au premier semestre 2020, 83 IF sur 96 avaient dû fermer temporairement leurs portes au public et cesser leurs activités en présentiel, pour réorganiser autant que possible leurs activités à distance. Les mesures exceptionnelles de soutien financier du MEAE en 2020 et en 2021 et le passage de certaines activités à distance ont permis d'assurer la résilience du réseau. Ainsi, aucune fermeture définitive d'établissement culturel du réseau n'a été déplorée. A ce jour, les IF ont repris leurs activités, parfois au prix de procédures contraignantes comme en Chine.

Après 2 ans de crise sanitaire, nos Instituts font face à une vague inflationniste susceptible d'affecter rapidement et durablement leurs budgets. En outre, cette inflation risque d'entraîner une chute du nombre d'apprenants et de candidats aux certifications. On pourrait donc enregistrer dans les prochains mois un tassement des recettes propres des EAF.

Afin de diminuer la différence de traitement entre les ADL des IF et des ambassades, le MEAE avait bénéficié d'une mesure nouvelle de 3 M€ en 2022, qui perdure en 2023. Cette enveloppe aidera certains IF pour lesquels l'écart entre les cadres salariaux (entre les ADL des ambassades et ceux des EAF) est le plus fort et dont le fonds de roulement ne permet pas d'internaliser une telle mesure.

Appui logistique aux projets de coopérations (1 607 200 €)

Ces crédits permettent d'appuyer des actions menées dans les domaines de la coopération culturelle et de la promotion du français, des biens publics mondiaux et de l'attractivité et de la recherche. Ils servent notamment à la prise en charge de la logistique nécessaire à l'organisation de colloques, rencontres etc.

Cette ligne est en légère hausse (environ +0,1 M€), du fait de la prise en compte de l'inflation.

ACTION (9,2 %)**02 – Coopération culturelle et promotion du français**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	68 410 439	68 410 439	0
Crédits de paiement	0	68 410 439	68 410 439	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 267 161
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161
Dépenses d'intervention	40 143 278	40 143 278
Transferts aux ménages	6 687 720	6 687 720
Transferts aux autres collectivités	33 455 558	33 455 558
Total	68 410 439	68 410 439

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (23 041 310 €)**Promotion, diffusion et enseignement du et en français**

La diffusion, la promotion et l'enseignement du français sont au cœur des priorités fixées par le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018. Dans le prolongement de la feuille de route de l'Influence, ces priorités ont été réaffirmées par la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en juillet 2022. En 2023, leur mise en œuvre continuera de mobiliser le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, dont les actions dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes prioritaires :

1° Soutenir le développement qualitatif de l'enseignement francophone et en accompagner la croissance

Nos actions de coopération éducative visent en premier lieu à accompagner les systèmes éducatifs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives efficaces pour l'enseignement du français et en français, qui fasse des filières francophones un choix attractif et facteur d'intégration socio-professionnelle pour la jeunesse. Cet accompagnement revêt plusieurs formes :

- La formation : que ce soit sous l'effet de la croissance démographique et des besoins de scolarisation (massifs dans certains pays francophones), ou de décisions politiques, la formation linguistique et/ou pédagogique des acteurs de l'enseignement du/en français constitue le pilier central de cet accompagnement, la clef d'un développement qualitatif, et la principale attente de nos partenaires. Si les formations sont largement dispensées sur place, notamment dans les centres de langues des Instituts français ou des Alliances françaises locales partenaires, des bourses pour des stages courts en France complémentaires peuvent également être attribuées aux formateurs, au personnel d'encadrement, voire, à des enseignants locaux ;
- L'échange d'expertise en matière de politique éducative (conclusion ou suivi de partenariats, missions de conseil, visite d'études pour des responsables éducatifs étrangers, etc.) : en effet, l'expertise française en matière éducative est internationalement reconnue et sa promotion, dans le cadre d'une approche partenariale avec les institutions locales, est un vecteur d'influence essentiel pour notre langue et nos valeurs ;
- L'accès aux ressources pédagogiques francophones, notamment numériques ;
- La promotion de la langue française et de son image : en effet, c'est à cette fin qu'un soutien est attribué à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire majeur de la francophonie qui contribue, d'une part, au rayonnement de la langue française et d'autre part, à la valorisation du métier de professeur de français à travers le monde, grâce à ses 200 associations d'enseignants œuvrant dans plus de 120 pays. Évènement emblématique voulu par le Président de la République, la journée internationale du professeur de français est dorénavant organisée par la FIPF chaque année.

2° Répondre à la demande d'éducation française et en français

Il s'agira en 2023, tout en maintenant l'exigence de qualité de l'enseignement, de continuer à favoriser et de répondre à la demande d'éducation en français dans les établissements locaux et d'enseignement français au sein du réseau des établissements homologués.

Le développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger est un axe fort de la stratégie d'influence de notre pays. Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en 2019, a posé les bases de la croissance du réseau homologué en accord avec l'objectif d'un doublement des effectifs scolarisés d'ici 2030, fixé par le Président de la République. Tout d'abord, cette stratégie repose sur l'augmentation du nombre d'établissements recevant l'homologation du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. La stratégie active de développement conduite par nos ambassades, un meilleur accompagnement des projets de création d'écoles et la simplification de la procédure d'homologation portent leurs fruits puisque le nombre d'établissements est passé de 495 en 2018 à 566 aujourd'hui. Ensuite, le renforcement de l'attractivité des établissements pour attirer de nouveaux publics implique d'enrichir l'offre éducative et de valoriser les atouts de l'enseignement français à l'étranger (éducation plurilingue, numérique éducatif, enseignement précoce). Enfin, le renforcement des dispositifs de formation est au cœur de la stratégie de développement de l'enseignement français. La création des instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) par la loi du 28 février 2022, est une avancée décisive dans cette refonte de la formation des personnels au service de la qualité des enseignements et de la croissance du réseau.

Dans le cadre de cette stratégie de développement, le rôle de l'AEFE a été conforté en tant qu'opérateur pivot du réseau d'enseignement français à l'étranger. La loi du 28 février 2022 a confié à l'Agence de nouvelles missions en matière de formation, d'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et d'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires. Le MEAE a apporté son soutien à cette croissance, à travers l'augmentation, dès 2020, de la subvention pour charges de service public de l'AEFE.

La demande d'éducation en français se traduit également par le développement de l'enseignement bilingue francophone et en particulier des filières labellisées LabelFrancEducation. L'objectif de 500 filières ou établissements labellisés en 2022, fixé par le Président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme de 2018, a été largement atteint et même dépassé. En 2022, le réseau labellisé compte désormais 587 filières ou établissements dans 62 pays contre 456 filières ou établissements, dans 60 pays en 2020. Le développement des filières labellisées LabelFrancEducation permet de répondre à une demande croissante d'un enseignement en français d'excellence. De manière complémentaire, des dispositifs plus souples de valorisation d'un enseignement francophone de qualité peuvent être mis en place localement sous la forme de labels locaux. Il s'agit, dans ce cas, de toucher des établissements qui ne répondent ni aux critères de l'homologation ni aux critères du LabelFrancEducation, mais qui constituent néanmoins des leviers d'influence.

3° Promouvoir la langue française

Promouvoir et renforcer le français comme langue de communication internationale, au sein des institutions européennes, et des organisations internationales et régionales, est une priorité pour laquelle la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilisent. Le développement d'une offre spécifique de formation linguistique pour les diplomates et les hauts fonctionnaires européens et voisins de l'UE constitue un axe fort de cette stratégie.

La maîtrise du français facilite également, en France et à l'international, les négociations, les partenariats, les contrats et les échanges entre entreprises. En 2023, la langue française comme langue d'accès à l'emploi et langue de travail, en particulier dans le domaine des affaires, continuera donc à être promue à travers des offres de formations linguistiques spécifiques accompagnant la valorisation des diplômes de français professionnel.

Objectif transversal de l'ensemble de notre stratégie en faveur du français, le renforcement des usages du numérique au service du rayonnement de la langue, et plus globalement de l'influence française dans le domaine des Édtechs,

continue à constituer une priorité pour 2023. À ce titre, la plateforme France Éducation (FRED) développée par le MEAE et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) est disponible depuis le 3 octobre 2019. Près de 50 000 utilisateurs ont déjà été recensés sur la plateforme. Afin d'accroître son rayonnement hors de nos frontières, la plateforme a été traduite en mandarin au mois de mars 2021. Elle est désormais accessible dans six langues : en français, en anglais, en espagnol, en portugais, en arabe et en mandarin.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – français (3 271 739 €)

Il s'agit principalement des formations en français langue étrangère (FLE) ou de formations pédagogiques pour des boursiers, s'inscrivant dans les cursus d'étudiants, d'enseignants ou de formateurs de français. Ces séjours répondent à une demande récurrente de formation initiale ou continue pour les enseignants ou futurs enseignants de français et constituent un volet spécifique de nos actions de coopération éducative en soutien aux systèmes éducatifs locaux. Ils se déroulent dans des centres de formation spécialisés en France.

Échanges d'expertise – français (1 001 116 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des invitations de partenaires éducatifs étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires. Dans le domaine de la langue française, cet instrument est majoritairement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative, dans le cadre d'organisation de colloques, de séminaires ou de formations de haut niveau nécessitant la présence d'une expertise scientifique. Il permet aussi de mettre en place des voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, contribuant ainsi à faire connaître le système éducatif français, et l'expertise de la France en éducation. Cet instrument a également vocation à consolider les relations partenariales avec les institutions et autorités éducatives locales. Le recours aux échanges d'expertise, dans le domaine de la coopération éducative ou de la promotion du français, est donc essentiel, particulièrement dans la dynamique qu'il convient d'impulser et d'amplifier en vue de la poursuite de la mise en œuvre du plan en faveur de langue française et du plurilinguisme.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – français (4 177 483 €)

Les missions de ces établissements sont centrées, dans le domaine du français, sur l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et du français dit de spécialité. Les EAF participent activement à la mise en œuvre de notre politique de coopération éducative :

- pour le volet linguistique, en assurant la formation en langue des enseignants et formateurs de français,
- pour le volet pédagogique, en organisant des formations à l'enseignement du FLE, avec notamment l'accueil d'étudiants en stages FLE.

En 2023, les EAF continueront à participer également à la stratégie de diffusion du français en menant des actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires.

Subventions aux Alliances Françaises locales – français (5 952 930 €)

Les SCAC versent des subventions aux Alliances françaises, qui sont des structures associatives de droit local, pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles. Les Alliances françaises constituent un vecteur privilégié de la politique d'influence française dans le monde. Dans la majorité des cas, la mission des Alliances françaises se concentre sur l'enseignement du français. Elles peuvent, dans certains cas, étendre leur activité au domaine culturel.

Outre ce soutien aux activités des Alliances françaises, et conformément à l'engagement présidentiel, la création de nouvelles Alliances labellisées sera de nouveau soutenue. Ce soutien est réparti en fonction de la soutenabilité économique et du potentiel de développement des projets, ainsi que de leur opportunité en termes d'influence.

Enfin, un soutien spécifiquement dédié à la sécurisation des Alliances sera maintenu en 2023. Ces crédits seront dédiés au financement de travaux de sécurisation ponctuels liés à l'évolution du contexte sécuritaire et aux ouvertures ou déménagements d'établissements.

Subventions à la Fondation des Alliances Françaises (FAF) et aux actions d'animation et de modernisation du réseau des Alliances françaises (1 264 114 €)

Cette ligne comprend le montant de la subvention de fonctionnement allouée à la Fondation des Alliances françaises (FAF) dont le rôle, dans le cadre du rapprochement avec l'Institut français, est recentré sur son rôle de régulation et d'animation du réseau des Alliances françaises.

A cette subvention, s'ajoutent également les crédits dédiés aux actions d'animation et de modernisation du réseau des Alliances françaises (notamment autour de la formation, de la démarche qualité et de l'appui à des projets transversaux spécifiques), désormais confiées à l'Institut français Paris et aux SCAC.

Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale – français (7 373 928 €)

Cette rubrique regroupe les subventions et les partenariats financiers mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale. Ces crédits financent des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative du et en français, et de programmes de coopération linguistique, comme par exemple la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), la co-conception et la mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou l'achat de ressources numériques.

Le soutien du MEAE à des institutions publiques et des acteurs français basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau, tels la FIPF, les opérateurs Canopé ou France Éducation Internationale (ex-CIEP), est également un levier d'action pour la coopération éducative.

En 2023, le ministère, dans le cadre d'une relance de notre politique d'influence, poursuivra son soutien lié au développement de l'offre numérique d'enseignement en français, et définira une politique ambitieuse de formation d'enseignants d'arabe dans le réseau d'enseignement français à l'étranger et de production de ressources pédagogiques au service d'un enseignement de l'arabe renouvelé et plus attractif, avec l'appui de l'AEFE. A cet effet, en 2023, tout comme en 2022, il est prévu d'y consacrer 0,5 M€.

Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (45 369 129 €)

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France, et l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC).

Le rayonnement international du modèle culturel français concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo et l'innovation numérique. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les Instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

Dans ce cadre, le soutien à la mobilité artistique et l'organisation d'événements culturels sont des modes d'action privilégiés pour diffuser le modèle français. L'organisation des saisons croisées – avec déjà plus de soixante pays - en est un exemple particulièrement reconnu, qui permet également de valoriser notre expertise culturelle. Centrées à l'origine exclusivement sur les arts et la culture, elles s'ouvrent aujourd'hui à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à

la recherche, au sport, à l'économie, au tourisme et à la gastronomie. Une réflexion est en cours avec l'Institut français Paris, opérateur des « Saisons », pour faire évoluer ce modèle et proposer de nouveaux formats.

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes de résidence et d'échanges novateurs ont pu être lancés au Liban (2020-2021) ou au Sahel (2021) pour un appui aux artistes dans des pays en crise. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques (60 à 80 créateurs, penseurs et professionnels) couvrant l'ensemble du territoire (10 villes) et de nos secteurs d'intervention (mobilités, recherche, promotion de la langue française, industries culturelles et créatives). La Villa Albertine constitue une véritable plateforme globale d'accompagnement des acteurs culturels français dans leurs enjeux et projets américains, elle permet de réinventer la marque France et de mener une stratégie offensive dans la recherche de mécènes (0,5 M€ sera consacré en 2023 à la Villa Albertine).

La promotion des idées et du savoir et le rayonnement de la scène intellectuelle française sont soutenus, notamment, grâce aux dispositifs déployés par l'Institut français à Paris, à travers l'organisation de colloques, de débats d'idées ou d'événements phares comme la Nuit des Idées. En 2022, la Nuit des Idées a mis les sujets européens à l'honneur dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. En 2023, elle sera déclinée dans de nouvelles modalités, avec un calendrier plus souple et une programmation renforcée dans 10 pays prioritaires. Dans le secteur du livre, la promotion des auteurs, des éditeurs, et le soutien à la traduction permettent aussi la diffusion de la pensée française à l'étranger. Le réseau des SCAC organise par exemple des tournées littéraires d'auteurs français, favorisant les rencontres entre écrivains français, écrivains étrangers et les lecteurs.

L'appui aux industries culturelles et créatives (ICC) est au cœur de la feuille de route de l'Influence du ministère et fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Cette priorité se traduit depuis 2020 par une forte mobilisation du réseau français de coopération et d'action culturelle et de ses moyens humains et budgétaires, pour soutenir la mise en œuvre de la mission. Parmi les actions portées par notre réseau, nous pouvons citer : la production des nombreuses cartographies et études sur les écosystèmes ICC à l'international mis à la disposition des professionnels français, la mise en place de programmes d'acculturation aux marchés internationaux pour nos professionnels, l'accueil de délégations françaises sur des marchés prescripteurs des ICC, ou encore des actions visant la formation des professionnels ICC en valorisant l'expertise française.

Le renforcement de l'influence et des liens bilatéraux passe aussi par la structuration des secteurs culturels locaux, en particulier dans les pays émergents. Outre l'émergence de scènes artistiques locales, cet accompagnement en termes de ressources, de formations et d'expertise permet d'identifier des filières prometteuses pour les industries culturelles et créatives (ICC) françaises. C'est le cas du dispositif « Accès Culture » porté par l'Institut français et l'Agence française de développement par exemple. De nombreux projets ICC poursuivant des objectifs de structuration des écosystèmes ICC sont également financés sur le fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) et portés par un certain nombre de postes comme au Nigeria, en Tunisie, en Afrique du Sud, à Cuba ou au niveau régional comme le « FSPI cinéma » porté par le réseau Amérique centrale.

Le renforcement de l'attractivité du territoire français est également une priorité forte. La signature en 2019 de la convention entre Film France et Atout France vise ainsi à développer le tournage en France de films internationaux. S'agissant du ministère et de son réseau, 5 postes prioritaires ont été ciblés pour 2023 (le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et les États-Unis), avec de réelles avancées : campagne promotionnelle offensive en Corée du Sud, création d'un comité français du film indien ou encore déploiement d'un agent dédié à Los Angeles.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Subvention à l'Institut Français Paris (28 267 161 €)

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de l'Institut français (IF) Paris, opérateur du MEAE en matière de coopération et de promotion culturelle. Parmi les missions qui lui ont été confiées, l'établissement doit notamment promouvoir la culture et la langue françaises dans le monde, développer les échanges avec les cultures étrangères, et assurer le conseil et la formation professionnelle des personnels français et étrangers concourant à ces missions, et notamment les personnels du réseau culturel français à l'étranger.

La pandémie de Covid-19 a impacté depuis 2020 un grand nombre d'activités auxquelles participe activement l'opérateur, telles que le Festival de Cannes, le Salon du Livre de Paris, les résidences d'artistes et d'auteurs, la Biennale de Venise, etc. Les saisons culturelles ont par exemple toutes été reportées (Africa 2020 s'est déroulée du 1^{er} décembre 2020 au 30 septembre 2021, la Saison France-Portugal se clôture fin octobre 2022) ou annulées (France-japon reportée *sine die*).

Profitant d'une reprise des mobilités en 2022, l'opérateur a pu reprendre un volume d'activités élevé dans tous les domaines (rencontres professionnelles, dispositifs d'aide à la création, Festival de Cannes, Biennale de Venise, lancements de programmes de résidences d'artistes, organisation des ateliers de l'Institut français dans le cadre de la semaine de l'influence en juillet...) et a contribué activement à la programmation culturelle de la PFUE (Café Europa, Nuit des idées européenne, appel à projets en soutien au réseau culturel, appui au lancement des Micro Folies en Europe...). Le soutien à la transformation numérique du réseau et la mise en œuvre des priorités présidentielles liées au Nouveau Sommet Afrique - France ont également été des priorités très fortes avec par exemple le lancement de forums de débats d'idées régionaux en Afrique.

L'opérateur a poursuivi son aide au réseau des IF et alliances françaises (AF) pour développer leurs activités culturelles et linguistiques en format dématérialisé ou hybride ainsi que les formations à distance à destination des agents du réseau.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'IF 2020-2022 est en cours d'évaluation et doit être renouvelé pour la prochaine période. Il permettra de prendre en compte la réorganisation de l'établissement, effective depuis janvier 2022, et de renforcer la complémentarité de l'IF avec les dispositifs existants, notamment ceux du ministère de la Culture ou les opérateurs ICC à l'export. En 2023, les secteurs du numérique et de l'innovation prendront une importance toute particulière, notamment le développement et l'appropriation des outils et plateformes numériques par le réseau. L'opérateur aura pour priorités l'accompagnement des ICC, la promotion de la langue française, le renforcement de la démarche partenariale au service du développement international, la poursuite de la modernisation de la gestion. L'accompagnement du réseau reste une priorité transversale fondamentale de l'IF qui continuera d'irriguer les actions de l'opérateur. L'IF développera des dispositifs et programmes culturels adaptés et à destination des publics-cibles identifiés, et notamment la jeunesse et les sociétés civiles. Enfin, l'IF continuera à s'attacher à promouvoir la création artistique, en veillant à soutenir les nouvelles formes de la création contemporaine.

Enfin, l'Institut français a entrepris une démarche volontariste de long terme pour identifier et promouvoir des modalités d'action culturelle plus sobres en carbone.

Une description détaillée des missions et du budget de l'Institut français est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – culture (953 472 €)

Les bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études s'inscrivent dans l'accompagnement de la structuration des secteurs culturels locaux mais participent aussi à l'attractivité de la création et de l'expertise françaises, par les liens durables qu'elles permettent de créer avec les futurs professionnels.

Échanges d'expertise – culture (1 461 394 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Les missions d'experts correspondent à la venue de conférenciers dans le cadre de débats d'idées à l'étranger, de professionnels du secteur audiovisuel et à la participation de professionnels français à certains festivals prescripteurs. Les invitations permettent, quant à elles, à des artistes ou à des professionnels de la culture étrangers de participer à des résidences, formations, séminaires ou festivals en France. Les échanges d'expertise constituent un outil majeur de notre politique de coopération mais aussi de promotion des ICC françaises.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – culture (7 614 871 €)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'appui à l'émergence des talents locaux et la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.).

Ces opérations ont lieu très souvent hors les murs, en partenariat avec d'autres institutions, et permettent donc de créer des interactions avec l'écosystème culturel local. En 2023, outre le rayonnement de la création française, les EAF continueront donc à favoriser la coopération culturelle entre professionnels, avec pour objectif de professionnaliser les acteurs et de mettre en valeur nos savoir-faire et notre expertise.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale – culture (7 072 231 €)

Cette dotation est répartie entre les SCAC et l'administration centrale.

Elle se traduit notamment par le versement de subventions à des organismes dont l'action vient en appui de la politique d'influence culturelle conduite par le MEAE. Dans le cadre de la priorité donnée au soutien aux ICC, le MEAE concentre son appui sur les organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance (désormais fusionné avec TV France international, permettant de développer les synergies entre le cinéma et l'audiovisuel), le Centre national de la musique (CNM), le Bureau international de l'édition française (BIEF) et l'association Architectes Français à l'Export (AFEX). Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC, vise à conforter l'action de ces organismes dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les ICC françaises, à commencer par les pays émergents.

Les moyens budgétaires en faveur des ICC ont été en hausse de 1,585 M € en 2022, dans le cadre de la relance post-crise avec une attention particulière pour les actions menées par les 37 ambassades à qui une « mission prioritaire ICC » a été confiée par le ministère dès 2020. Cet accompagnement s'est matérialisé par le déploiement d'un appel à projets à l'attention du réseau (pilote par l'Institut français Paris), qui permet de soutenir sur l'année en cours 102 opérations en faveur des ICC, portées par notre réseau. La reconduction d'un appel à projets ICC à crédits constants en 2023 permettra de consolider et de démultiplier l'action du réseau en faveur de cette priorité stratégique.

D'autres subventions ou commandes correspondent à des opérations ponctuelles mises en œuvre par les services centraux ou par les SCAC. Elles visent à renforcer la présence et la visibilité des artistes français à l'étranger et se traduisent par l'organisation de salons, d'expositions, de festivals, etc. Enfin, le développement de partenariats, notamment financiers, avec les acteurs locaux et étrangers continuera à constituer un autre levier d'action en 2023.

Le projet de « Villa Albertine » est un axe fort de notre action d'influence aux États-Unis, qui a reçu, dès son origine, le soutien du ministère (500 k€ octroyés en 2020 et en 2021). Ce projet ambitieux, qui mobilise l'ensemble du poste diplomatique (80 personnes) permet d'inviter chaque année, depuis 2021, entre 60 et 80 créateurs, intellectuels et professionnels de la culture pour des résidences exploratoires à travers le territoire étatsunien, avec le soutien du ministère et de mécènes. Pour l'année 2023, 70 projets de résidence ont été retenus suite à un appel à candidatures

ouvert à tout **créateur, chercheur ou professionnel de la culture**. Parmi ces **70 projets**, 44 résidences seront ancrées dans une vingtaine de villes et 26 seront itinérantes sur l'ensemble du territoire. Chacun de ces projets bénéficie d'un accompagnement sur mesure de la Villa Albertine, dont l'objectif est d'associer des partenaires français et américains, pour créer autour de chaque résident une communauté dédiée à son projet et de viser une insertion dans des réseaux prescripteurs. L'appel à candidatures pour les résidences de la Villa Albertine en 2024 sera lancé en novembre 2022 et permettra de sélectionner une soixantaine de projets de résidence. 0,5 M€ sera consacré à la Villa Albertine en 2023.

Par ailleurs, le soutien spécifique apporté à la création d'instituts culturels intégrés franco-allemands, un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, est reconduit afin de poursuivre leur mise en place. Ces neuf Instituts en cours de création seront des relais d'influence commun aux deux pays dans le but d'accroître leur attractivité et de diffuser des valeurs partagées.

Enfin, en 2023, l'attractivité muséale et la projection de l'expertise culturelle française constitueront une priorité de notre diplomatie d'influence, dans le contexte d'une concurrence internationale accrue mais d'une demande croissante et d'un savoir-faire mondialement reconnu. En effet, le domaine muséal constitue un exemple particulièrement abouti de mise en œuvre de l'expertise culturelle française, comme en témoigne l'exemple emblématique du Louvre Abu Dhabi ou encore de l'implantation de Centres Pompidou à Malaga, Shanghai et Bruxelles. Il convient désormais de se doter de moyens durables pour structurer notre capacité à capter les opportunités, formuler des offres adaptées aux besoins et améliorer notre capacité de projection. En cela, le réseau culturel est un acteur indispensable pour capter la demande, l'accompagner politiquement et mettre en place des missions et des projets d'expertise. Les projets de coopération qui sont élaborés visent notamment le renforcement de nos relations bilatérales avec les pays partenaires.

Les moyens budgétaires supplémentaires dédiés en 2023 (1 M€ pour l'expertise muséale) pourront permettre de financer des missions d'expertise et des études de faisabilité pour des projets tels que le « Musée du Pacifique », sur lequel notre poste en Australie accompagne l'Agence France Museums, le projet de Musée national à Delhi, pour lequel l'expertise française est sollicitée, ou encore le projet de collaboration franco-bulgare pour la création du centre d'art contemporain sur l'île St Kirik et Julita à Sozopol. D'autres pistes de collaboration sont ouvertes avec la Corée du Sud, le Pakistan, ou encore Singapour.

Par ailleurs, les 300 k€ de subvention au Fonds citoyen franco-allemand (FCFA) compris dans la LFI en 2022 sur le programme 185 n'ont pas été reconduits pour 2023, puisque la subvention est dorénavant financée en totalité par le MENJS, dès l'année prochaine.

ACTION (0,3 %)

03 – Objectifs de développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 350 342	2 350 342	0
Crédits de paiement	0	2 350 342	2 350 342	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	2 350 342	2 350 342
Transferts aux ménages	2 044 427	2 044 427
Transferts aux autres collectivités	305 915	305 915
Total	2 350 342	2 350 342

Cette action est destinée aux postes situés dans des pays ne relevant pas de l'APD, et qui financent néanmoins des actions relevant des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les objectifs du millénaire, les ODD ont été adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015. Ils s'adressent à tous les pays, du Nord comme du Sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'à alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités, l'environnement ou le changement climatique. Sur ces sujets, parfois nouveaux, il s'agit de pouvoir mobiliser l'attention et les interventions des gouvernements et des acteurs non-étatiques.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (ODD) (800 000 €)

Il s'agit de bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Échanges d'expertise (ODD) (1 244 427 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (ODD) (305 915 €)

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales, etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication, etc.) et participer à la formation (cours, séminaires) d'un public spécialisé sur des sujets relatifs à l'environnement, le climat, ou encore la santé.

ACTION (13,6 %)**04 – Enseignement supérieur et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	101 157 003	101 157 003	0
Crédits de paiement	0	101 157 003	101 157 003	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	8 705 983	8 705 983
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 235 644	5 235 644
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339
Dépenses d'intervention	92 451 020	92 451 020
Transferts aux ménages	69 004 864	69 004 864
Transferts aux autres collectivités	23 446 156	23 446 156
Total	101 157 003	101 157 003

La feuille de route de l'Influence de décembre 2021 fait de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international l'une de ses six priorités stratégiques, déclinée en quatre objectifs principaux :

- Accompagner la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Revenir sur le podium des pays les plus attractifs conformément à la stratégie Bienvenue en France ;
- Développer une diplomatie scientifique autour de trois enjeux globaux : numérique, santé, environnement ;
- Mettre l'archéologie et le patrimoine au service de la stabilité, du développement et de la protection des minorités.

L'année 2022, marquée par le changement de régime en Afghanistan, par la guerre en Ukraine, par l'accentuation des risques dans la zone indopacifique mais également par les crises politiques au Sahel, a accentué la nécessité d'intégrer pleinement le contexte politique dans la conduite des actions de coopération universitaire et scientifique.

La présidence française du Conseil de l'Union européenne a également permis d'insister sur deux dimensions structurantes :

- la promotion des valeurs européennes dans les échanges universitaires et scientifiques (Conférence de Marseille) ;
- le rôle central des alliances d'universités européennes en construction.

Ces éléments de stratégie et de contexte fixent le cadre général pour aborder les enjeux de l'année 2023.

1° Renforcer l'attractivité universitaire de la France en l'adaptant aux géographies

a/ Accentuer la reprise de la mobilité étudiante en conquérant de nouveaux publics

Alors que la levée progressive des restrictions sanitaires dans le monde permet une reprise des mobilités internationales, la France a accueilli, au cours de l'année universitaire 2021-2022, de façon virtuelle ou physique, 303 000 étudiants en mobilité internationale (202 000 à l'université), soit le plus grand nombre d'étudiants internationaux de son histoire. Les statistiques de candidatures d'étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2022-2023 via la plateforme Études en France laissent entrevoir une nouvelle augmentation des flux pour la rentrée 2023. Si l'objectif des 500 000 étudiants accueillis en 2027 paraît encore très ambitieux, l'attractivité universitaire de la France est à nouveau sur une trajectoire ascendante, alors que les pays concurrents connaissent des difficultés, notamment liées à une plus grande fermeture de la Chine. Un accent sera mis, dans la promotion, sur les formations en anglais et sur le bon positionnement des universités françaises dans les classements internationaux afin d'attirer de nouveaux publics.

Le nombre d'étudiants boursiers a crû à la rentrée 2020-2021, et le retour en 2022 de l'enveloppe des bourses à son niveau de 2020 a permis de relancer fortement les programmes des ambassades dans la zone indopacifique (+40 % de budget consacré aux bourses dans la zone par rapport à 2021), de mettre en place un programme de bourses de mobilités croisées Afrique – France et de lancer un programme pour étudiants européens (France Excellence Europa, 52 lauréats dans 22 pays de l'UE) dans le cadre de la PFUE et dans le contexte post-*Brexit*. Des actions ciblées et adaptées pour répondre aux crises politiques (Liban, Afghanistan, Ukraine) ont également pu être mises en œuvre.

Le maintien de cette enveloppe en 2023 permettra de prolonger les actions entreprises. En 2023, l'agence Campus France mettra tout en œuvre pour améliorer le suivi des boursiers, pendant leur séjour (enquête de satisfaction, suivi pédagogique renforcé) et après leur séjour (suivi *alumni*).

b/ Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français principalement en Afrique et dans la zone indopacifique

L'attractivité de notre enseignement se joue en dehors de notre territoire avec des enjeux et objectifs toujours plus spécifiques à chaque région. Les établissements d'enseignement supérieur ont développé, avec l'appui des SCAC, des centaines de filières francophones et de double-diplômes dans les pays partenaires. La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères ou de formations délocalisées, s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité et doit permettre aussi de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique et là où les études en France peuvent être trop onéreuses. Des universités France-pays tiers ou francophones soutenues par la France, et suivant des modèles adaptés à chaque partenaire, existent déjà de longue date dans plusieurs régions du monde (par exemple l'Université Franco-Allemande à Sarrebruck, l'université Galatasaray à Istanbul, la Sorbonne Université à Abu Dhabi, l'Université française d'Égypte ou encore l'Université des sciences et technologies de Hanoï) et bénéficient du soutien et des moyens du MEAE.

L'appui des postes diplomatiques aux négociations bilatérales et aux échanges à niveaux politique et technique doit permettre la consolidation des projets lancés en Afrique, qui s'inscrivent dans la lignée du discours de Ouagadougou, en articulation avec des fonds du programme 209 : la montée en capacités du Campus franco-sénégalais de Dakar, le renforcement du *Hub* franco-ivoirien, la relance de l'Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée à Tunis, mais aussi le maintien des soutiens aux amorçages de coopérations bilatérales par le biais du fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) – ADESFA, hub doctoral au Cameroun – et finalisation des projets sélectionnés et financés par l'AFD (20 M€) dans le cadre du Programme pour l'enseignement supérieur en Afrique (PEA) visant à développer des filières de formation de haut niveau et ouvrant vers une forte employabilité dans les

pays africains (Togo, Mauritanie, Tchad, Madagascar, Niger, Bénin, Sénégal) en partenariat avec des établissements français. Les bourses régionales, permettant à la France de financer des mobilités au sein du continent africain dans des établissements soutenus par la France, ainsi que les mobilités croisées favorisant, notamment dans le cadre de doubles-diplômes, des mobilités d'étudiants africains vers la France et d'étudiants français vers l'Afrique, seront des leviers voués à se développer davantage, après l'expérimentation lancée en 2021-2022.

Dans le cadre de la stratégie indopacifique, un appel doté de près d'1 M€ a été lancé en 2022 pour sélectionner des *consortia* d'établissements visant à constituer un campus franco-indien à portée régionale dans le domaine de la santé, notamment à travers la construction de diplômes conjoints et de doubles-diplômes. L'année 2023 visera le lancement des premières coopérations dans ce cadre. Des réflexions sont également en cours pour finaliser un projet en Australie. Les mobilités régionales seront également rendues possibles dans cette zone afin de renforcer les implantations françaises nombreuses dans la zone. Ces projets visent bien évidemment à intégrer les forces universitaires françaises dans la région à travers, par exemple, l'Université de la Réunion ou l'Université de Polynésie Française, renforçant la position de la France dans la dynamique indopacifique. 1 M€ a pu être obtenu pour 2023 pour renforcer la stratégie indopacifique de la France, et permettront notamment d'accroître le soutien aux campus franco-X notamment dans la zone, qui bénéficiaient déjà en 2022 d'1 M€ - crédits maintenus également pour 2023.

Les acteurs économiques, à travers les chambres de commerce et d'industrie et les entreprises présentes dans la région, doivent également prendre une place importante dans ces projets qui ont pour objectif de répondre à une demande en main d'œuvre dans des domaines stratégiques (sciences pour la santé pour le campus franco-indien et potentiellement développement durable pour le campus franco-australien). Enfin, la stratégie d'attractivité de l'indopacifique a fait l'objet d'un séminaire dédié en mai 2022, permettant d'analyser les enjeux, obstacles et leviers de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français. Ce séminaire a vocation à être reproduit en fin d'année 2022 pour le continent africain.

2° Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

a/ Mieux positionner la France comme pays de référence internationale en matière d'excellence scientifique

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires. En insérant nos chercheurs dans la compétition internationale, il s'agit de peser dans les débats et de renforcer la reconnaissance de la France comme un acteur incontournable dans des domaines d'expertise ciblés. Les coopérations scientifiques sont également le moyen de renforcer nombre de relations bilatérales et multilatérales de la France ainsi que notre action diplomatique sur une série d'enjeux globaux liés au développement durable et au changement climatique, à la santé et à la préparation aux pandémies, au numérique et à l'intelligence artificielle. Comme exposé lors de la conférence de Marseille, pendant la PFUE, il s'agit enfin de porter et défendre les valeurs européennes jusque dans les collaborations scientifiques en défendant les principes tels que la liberté académique, la science ouverte, l'éthique et la responsabilité sociétale. Une réflexion globale sur la diplomatie scientifique de la France, entamée en 2022, se poursuivra en 2023.

Les actions de veille scientifique et de valorisation de la science et de la technologie françaises, confiées aux services scientifiques des ambassades, favorisent la valorisation de l'excellence française et la mise en place de partenariats de recherche structurants, notamment à travers les Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIX). Principal fonds d'amorçage de ces échanges scientifiques, les partenariats Hubert Curien (PHC) sont généralement financés à parité par la France et son partenaire (ou ses partenaires, dans le cas de programmes régionaux). Alors qu'ils ont été fortement impactés par la crise sanitaire, l'année 2022 a été celle de leur reprise et 2023 sera celle du rattrapage et du développement. Les PHC sont conçus comme des financements d'amorçage pour des collaborations plus ambitieuses, par exemple pour le développement de projets à travers le programme-cadre européen de la recherche Horizon Europe ou des Programmes prioritaires de recherche financés par le Secrétariat général aux programmes d'investissement. Les boursiers de séjour scientifique de haut niveau et les boursiers doctorants, dont l'allocation continue à être revalorisée chaque année à hauteur des contrats doctoraux et des standards internationaux conformément à notre loi de programmation de la recherche, se voient, depuis 2021-2022,

délivrer un passeport talent, levier supplémentaire pour développer les coopérations et notre attractivité, qu'il convient de mieux faire connaître en 2023.

Les coopérations en santé, qui ont connu un développement marqué depuis la crise sanitaire, ont continué à prospérer en 2022, à travers de nouveaux partenariats prometteurs, par exemple en Inde et aux Émirats Arabes Unis (Institut Pasteur) ou en Guinée (IRD, ANRS-MIE, INSERM). L'articulation entre le MEAE et le Réseau Pasteur à l'international s'est renforcée en 2022, sur la base de l'accord-cadre signé en 2021. Pour 2023, une relation du même type est en cours de mise en place avec l'ANRS-MIE, ces deux structures bénéficiant, directement ou indirectement, de financements *via* nos experts techniques, *via* des FSPI (comme le projet régional *OneHealth* en pratiques en Asie du Sud-Est ou le projet *Afroscreen* sur le diagnostic des pandémies en Afrique) ou *via* des financements de l'AFD. Les programmes de spécialisation en médecine (Médecins du Golfe, DFMS/DFMSA) seront davantage promus dans de nouveaux pays.

Dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance, signé à l'été 2022, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), organisme de recherche sous tutelle du MEAE, est invité à poursuivre son implication dans sa réponse aux enjeux du développement durable, à travers sa participation aux conseils du développement ou dans le cadre des grandes échéances multilatérales. Sa politique d'implantation, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, sera également étudiée au regard des priorités politiques de la France. Le MEAE maintiendra également un rôle actif dans la gouvernance de la recherche polaire (réforme de l'IPEV dans le cadre de la stratégie polaire de la France) et océanographique (IFREMER et enjeux des fonds marins). Le ministère poursuivra par ailleurs le financement du programme de bourses « *Make Our Planet Great Again* » (MOPGA) qui concrétise l'appel lancé par le Président de la République en 2017 pour mobiliser les scientifiques mondiaux contre les changements environnementaux (dérèglements climatiques, biodiversité, approche une seule santé).

b/ Faire valoir l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du MEAE dans le cadre de la politique d'influence, la recherche archéologique française à l'étranger relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique – validée par la commission des fouilles – de coopération et de valorisation de notre expertise, et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. La mission archéologique de Madain Saleh constitue notamment la base du projet de développement du site Al-Ula, à fort enjeu pour l'Arabie Saoudite et où la France tient la première place. Sur le terrain, le réseau des UMIFRE constitue un point d'appui précieux de nombreuses missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l'image du projet de restauration d'églises dans la vallée de Sondondo au Pérou dans lequel l'Institut d'études andines est impliqué à travers un FSPI dont la restitution a eu lieu le 7 juin 2022 ou encore le FSPI AGIR qui doit renforcer la formation des professionnels du patrimoine d'Irak, du Liban et de Jordanie en partenariat avec l'Institut français du Proche-Orient. Au Soudan, la section française de la direction des antiquités du Soudan soutient les quatre missions archéologiques actives dans le pays. Elle a une action de sensibilisation et de réhabilitation du patrimoine grâce à des fonds de l'UNESCO (réhabilitation du bâtiment du musée national du Soudan pour augmenter sa capacité de stockage en synergie avec l'UNESCO) et de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit - ALIPH (mise hors de danger de la ville royale de Meroé). Les missions archéologiques s'appuient également de façon étroite sur le réseau des écoles françaises à l'étranger du MESRI.

Enfin, cette action dans le domaine de l'archéologie s'articule avec la politique française de protection du patrimoine mondial et de développement du tourisme durable, dans certains cas en lien avec des projets de l'AFD, les FSPI pouvant servir d'amorçage à des programmes de plus grande envergure, comme c'est le cas aujourd'hui avec la protection des églises de Lalibela en Éthiopie ou, depuis de longues années, sur le chantier du Mébon au Cambodge. Dans le cadre de cette politique patrimoniale exceptionnelle, la France, en lien avec les Émirats arabes unis, a convoqué pendant la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) la seconde conférence de financement de l'ALIPH qui a permis la levée de 90 M€. Cette reconstitution des fonds permet à l'ALIPH de continuer à soutenir près de 100 projets de protection du patrimoine (à ce stade, 112 dans 228 pays en conflit ou en sortie de crise), notamment en Ukraine où la fondation a déjà engagé 2 MUSD de la commission européenne en appui aux opérations conduites par les Ukrainiens. Tout comme en 2022, la France versera en 2023 une contribution à l'ALIPH dans le cadre de la reconstitution des fonds.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnelDotations de fonctionnement aux unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (5 235 644 €)

Ces crédits servent à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des 27 instituts français de recherche à l'étranger.

Subventions pour charges de service publicSCSP à Campus France (3 470 339 €)

L'opérateur Campus France appuie l'attractivité universitaire de la France :

- d'une part, en assurant la gestion des aides à la mobilité et à l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers,
- d'autre part en assurant la promotion de la France comme destination académique et en assurant la formation de certains personnels des ambassades.

Placée sous la tutelle conjointe du MEAE et du MESRI, l'agence met en œuvre la volonté du législateur de mettre en cohérence ces deux dimensions.

En outre, Campus France met en œuvre de nombreux programmes de bourses de gouvernements étrangers ou d'entreprises, négociés avec son appui par les postes.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses - enseignement supérieur et recherche (59 047 446 €)

Ces crédits financent les bourses du gouvernement français (BGF) et la participation de la France à des bourses cofinancées avec des partenaires (gouvernements étrangers, entreprises). Les bourses sont un outil fondamental de la stratégie d'attractivité universitaire de la France tournée vers l'excellence. Le gouvernement avait décidé en 2017 de stabiliser les moyens budgétaires consacrés aux bourses d'études et de stages.

Le maintien en 2023, du même niveau du budget 2022, permet, d'une part, de renouer avec les ambitions de la stratégie d'attractivité Bienvenue en France, qui prévoit un doublement du nombre de bourses d'études du MEAE en dix ans par rapport à 2017, alors même que l'allocation doctorale a été fortement augmentée dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, et, d'autre part, de pouvoir répondre à des crises politiques (Liban, Ukraine-Russie).

Outre les crédits mis en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle, qui représentent un peu moins de 2/3 des crédits, cette ligne recouvre des programmes suivis au niveau du MEAE en administration centrale. Ainsi, plusieurs programmes de bourses phares destinés à un public d'excellence continueront d'être soutenus par le Département en 2023 :

- le programme des bourses Eiffel qui cible de façon transversale les meilleurs étudiants dans 7 domaines des sciences et techniques (biologie et santé ; transition écologique ; mathématiques et numérique ; sciences de l'ingénierie) et des sciences humaines et sociales (histoire, langue et civilisation françaises ; droit et sciences politiques ; économie gestion) en s'appuyant sur des jurys académiques. 9 876 étudiants ont été sélectionnés par ce programme depuis sa mise en place en 1999. En 2021, suite à la baisse du budget alloué aux bourses et au coût des bourses de doctorat, le nombre de lauréats a, pour la première fois, diminué à 347 contre 383 l'année précédente. En 2022, le nombre de lauréats retrouve une trajectoire ascendante, avec 393 étudiants sélectionnés ;
- le programme Excellence Major, qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger, a accueilli depuis son lancement en 2000 près de 200 nouveaux boursiers chaque année. Ce programme, doté d'un budget annuel de 7 M€ (financé par le MEAE à hauteur de 3,7 M€ en 2022), subventionne annuellement près de 900 boursiers d'environ 90 nationalités.

Le MEAE soutient également des programmes visant des priorités stratégiques pour notre diplomatie :

- les bourses du programme *Make Our Planet Great Again* (MOPGA), lancé en 2017 par le Président de la République, qui favorise la mobilité d'étudiants et de chercheurs sur des formations ou des projets de recherche, en lien avec la lutte contre le changement climatique. 1,78 M€ ont été mobilisés en 2021 permettant le lancement de deux appels à candidature pour des chercheurs en 2022, l'un pour lequel la sélection est terminée ; et l'autre dont les résultats seront publiés à l'automne. Le retour en 2022 au niveau de crédits 2020 a permis d'attribuer à nouveau un budget à ce programme (1,35 M€) pour un nouvel appel à candidatures au titre de 2023 ;
- l'Université franco-allemande (UFA), qui concourt au travers de ses actions (et principalement *via* les bourses de mobilité), à la structuration de cursus intégrés entre établissements d'enseignement supérieur français et allemands. Elle accueille chaque année près de 6 400 étudiants et 500 doctorants dans un réseau de 208 établissements partenaires (dont 90 établissements français). En 2021, l'UFA a consacré 7,9 M€ au financement de bourses de mobilité étudiante. En complément, l'UFA a accompagné aussi les jeunes chercheurs et a soutenu en 2020/2021 environ 300 doctorants, soit avec une bourse de soutien aux cotutelles de thèse d'un montant total de 5 000 € pour trois ans au titre des aides à la mobilité et à la soutenance, soit dans le cadre des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) (328 000 € de bourses de mobilité en 2021, ce qui représente 600 €/mois pour 140 doctorants). En 2022, une subvention de 3,4 M€ a été allouée à cette université sur le programme 185 pour la mise en œuvre de ces mobilités. En 2023, une subvention de même montant est prévue ;
- le nouveau programme de bourses France Excellence Europa à destination des étudiants de l'Union européenne, dont la première cohorte (52 étudiants pour 22 pays de l'UE) effectuera sa rentrée 2022-2023, a bénéficié en 2022 d'un budget de 1,8 M€.
- un programme de couloirs universitaires, en partenariat avec le HCR (Agence des Nations unies pour les réfugiés), en soutien aux étudiants réfugiés. Une première cohorte de 21 bénéficiaires de niveau master a été sélectionnée pour la rentrée 2022/2023. Il s'agit d'un programme cofinancé avec les établissements d'accueil et pour lequel le MEAE accompagne les bénéficiaires par l'attribution d'une bourse de couverture sociale et la prise en charge d'un voyage international, soit un coût de 30 k€ en 2022 ainsi qu'en 2022 et 2023 en raison des récurrences.

Échanges d'expertise - enseignement supérieur et recherche (4 426 854 €)

Il s'agit principalement des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité dans une université française. Ces crédits permettent également de mettre en place des échanges entre chercheurs étrangers et français. Des chercheurs étrangers peuvent ainsi être invités au Centre national de recherche scientifique (CNRS) ou à des colloques en France.

Cette politique d'échanges d'expertise revêt une grande importance pour certaines thématiques stratégiques telles que l'intelligence artificielle, la santé, l'agriculture et la durabilité des systèmes alimentaires, l'environnement et la lutte contre le changement climatique, où la recherche est une clé d'entrée pour la France. Pour ce dernier sujet, cela se traduit, par exemple, par des participations à des forums et programmes ayant trait aux questions polaires ou océaniques.

Programmes d'échanges scientifiques - PHC et assimilés (5 530 564 €)

Des programmes pérennes de coopération scientifique permettent d'organiser les contacts et la mobilité des doctorants et des chercheurs étrangers et français. Ces programmes sont bilatéraux ou régionaux, cofinancés à parité de façon quasi systématique. 77 partenariats Hubert Curien (PHC) et programmes assimilés existent actuellement avec plus de 60 pays (déclinés sous une forme analogue notamment en Amérique latine : programmes bilatéraux comme le programme d'Évaluation-orientation de la coopération scientifique (ECOS) avec des pays d'Amérique latine, et le programme piloté par le Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB) ou régionaux (STIC, MATH et CLIMAT AmSud, pour l'Amérique hispanophone, gérés par la Délégation régionale de coopération).

Tournés à la fois vers la performance scientifique et vers la diplomatie d'influence, ces outils contribuent à faire avancer les travaux sur nos priorités globales et à positionner la recherche française, en Europe (par exemple avec la mise en place d'un PHC régional Danube, transfrontalier avec l'Autriche, la République tchèque, la Serbie et la Slovaquie ; ou le PHC Maghreb qui comprend l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, en complément des PHC bilatéraux pour chacun de ces pays), contribuant ainsi à la mise en place d'un espace européen de la recherche et en préparation à des demandes de financements plus conséquents dans le cadre des programmes Horizon Europe, mais aussi auprès de partenaires scientifiques émergents (parmi d'autres exemples, la création d'un PHC à Maurice en 2020 et un projet de programme à l'étude au Ghana).

D'autres projets seront également lancés en 2023.

Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE – enseignement supérieur et recherche (5 308 040 €)

Cette ligne comprend les dotations pour opérations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche portées par les établissements à autonomie financière (EAF), qu'il s'agisse des Instituts français ou des unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE).

Les Instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires), se voient, dans la plupart des cas, confier une partie des crédits d'opérations des SCAC. En l'espèce, cela leur permet, d'une part, de porter des actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion scientifique.

D'autre part, les UMIFRE - EAF dédiés au soutien à la jeune recherche française en sciences humaines et sociales - interviennent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales : bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, insertion dans les *curricula* des universités locales, cours de langue (par exemple d'arabe à l'Institut français du Proche-Orient ou à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain), soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés. Les UMIFRE, par la production de savoirs sur les sociétés qu'elles étudient et leurs évolutions contemporaines contribuent à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques, climatiques et politiques en cours.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale - enseignement supérieur et recherche (18 138 116 €)

Ces crédits sont destinés à renforcer l'attractivité universitaire de la France par l'intermédiaire de contributions à plusieurs universités franco-étrangères (université franco-allemande, université française en Arménie, université des sciences et des technologies de Hanoï au Vietnam, université française d'Égypte, etc.) et par le soutien aux formations supérieures délocalisées, au Brésil par exemple.

Cette dotation permet également de mobiliser des financements dans le cadre de partenariats locaux et d'échanges scientifiques. Ces crédits sont utilisés par les services de l'administration centrale, les SCAC et les services scientifiques et technologiques (SST) sous forme de subventions versées à des acteurs dans le domaine de la coopération scientifique, tel que le Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) en Inde (1,6 M€ annuels), qui vise le financement de projets de recherche franco-indiens par appels à projets sélectifs sur des thématiques prioritaires, instrument essentiel pour la dynamique scientifique franco-indienne.

La diminution de cette ligne de crédits résulte de plusieurs facteurs :

- suite à l'étalement du financement de la contribution (30 M\$) du MEAE à l'ALIPH sur 2022-2024 (-0,7 M€ par rapport aux 5 M€ de crédits qui avaient été budgétés lors du PLF 2022) ;
- de la fin de la mise en place, sur le programme 185, du programme de bourses « Défenseurs de la liberté » -750 k€ (dont l'annonce avait été faite lors du Forum Génération Égalité par le Président de la République, l'an passé) destiné à des personnalités défendant les droits et les libertés fondamentales et particulièrement exposées ou menacées au sein de leurs pays.
- du développement de projets d'enseignement supérieur et de recherche directement liés à la stratégie indopacifique du ministère (1 M€ supplémentaire obtenu), et qui permettra notamment de soutenir le projet de campus franco-australien en 2023.

ACTION (60,1 %)

05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	446 928 726	446 928 726	0
Crédits de paiement	0	446 928 726	446 928 726	0

Entièrement consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Une présentation complète de l'opérateur est réalisée dans le volet Opérateurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	446 928 726	446 928 726
Subventions pour charges de service public	446 928 726	446 928 726
Total	446 928 726	446 928 726

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Subventions pour charges de service public****SCSP à l'AEFE (446 928 726 €)**

La SCSP de l'opérateur s'élève en 2023 à 446 928 726 €, soit +30 M€ par rapport à la LFI 2022. Une présentation complète de l'opérateur, réalisée dans le volet Opérateurs, détaille cette hausse de crédits.

ACTION (9,8 %)**06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	72 584 671	0	72 584 671	0
Crédits de paiement	72 584 671	0	72 584 671	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	72 584 671	72 584 671
Rémunérations d'activité	59 145 226	59 145 226
Cotisations et contributions sociales	12 635 518	12 635 518
Prestations sociales et allocations diverses	803 927	803 927
Total	72 584 671	72 584 671

ACTION (1,6 %)**07 – Diplomatie économique et attractivité**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	11 985 607	11 985 607	0
Crédits de paiement	0	11 985 607	11 985 607	0

Suite à la parution des décrets d'attribution du MEAE et du MEFSIN qui actent le transfert de la compétence « Tourisme » au MEFSIN, la SCSP destinée à l'opérateur Atout France est portée par le programme 134, le MESFIN assurant la tutelle de l'opérateur.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		
Subventions pour charges de service public		
Dépenses d'intervention	11 985 607	11 985 607
Transferts aux autres collectivités	11 985 607	11 985 607
Total	11 985 607	11 985 607

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le MEAE continuera, au titre de sa politique d'attractivité, à promouvoir la Destination France à travers des campagnes de communication et de promotion réalisées par l'opérateur Atout France (mesure 19 du Plan Destination France), dotée de 5,85 M€. Ces campagnes, leurs résultats, et la bonne utilisation des fonds alloués seront ainsi suivis par le MEAE dans leurs dimensions métier et budgétaire par la DGM.

Aussi, en 2023, les dépenses du MEAE au titre de la diplomatie économique porteront notamment sur :

- la contribution ministérielle à la participation française à l'Exposition universelle d'Osaka de 2025, qui s'élève en 2023 à 5,37 M€, soit une hausse de 4,7 M€ par rapport à 2022 ;
- la contribution ministérielle au soutien de la France au Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA) pour 358 500 €, soit une hausse de 125 k€ par rapport à 2022 ;
- la contribution au sommet Choose France, à hauteur de 300 000 €, soit une hausse de 50 000 € par rapport à 2022 ;
- la contribution au Forum du gaz en méditerranée orientale (EMGF) à hauteur de 128 000 €.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	420 628 726	420 628 726	451 128 726	451 128 726
Subventions pour charges de service public	416 928 726	416 928 726	446 928 726	446 928 726
Transferts	3 700 000	3 700 000	4 200 000	4 200 000
Atout-France (P134)	28 691 020	28 691 020	0	0
Subventions pour charges de service public	28 691 020	28 691 020	0	0
Institut Français (P185)	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
CAMPUS France (P185)	70 120 339	70 120 339	70 120 339	70 120 339
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339	3 470 339	3 470 339
Transferts	66 650 000	66 650 000	66 650 000	66 650 000
Total	547 707 246	547 707 246	549 516 226	549 516 226
Total des subventions pour charges de service public	477 357 246	477 357 246	478 666 226	478 666 226
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	70 350 000	70 350 000	70 850 000	70 850 000
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

A la suite de la parution des décrets d'attribution ministériels, la subvention pour charges de service public (SCSP) destinée à Atout France est transférée en PLF 2023 du programme 185 au programme 134.

S'agissant de Campus France et de l'Institut français, leurs SCSP respectives (dépenses de fonctionnement, titre 3) sont stables par rapport à la LFI 2022, respectivement à 3,5 M€ et 28,3 M€.

Quant à l'AEFE, sa SCSP est en augmentation de 30 M€ au titre :

- du soutien au réseau d'enseignement français au Liban (10 M€),
- du financement d'une partie du coût de la réforme du statut des personnels résidents (7 M€),
- du financement de la revalorisation du point d'indice (provision de 13 M€).

En dépenses d'intervention (titre 6) :

- des transferts de 3,7 M€ vers l'AEFE depuis le P185 correspondent aux bourses dites « Excellence Major ». A ce montant viennent s'ajouter 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra.
- des transferts à destination de Campus France (66,65 M€) recouvrent le mandat confié à l'opérateur au titre des bourses, échanges d'expertises et échanges scientifiques (*cf. infra*).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2022				PLF 2023					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger			5 604	5 161			5 604	5 161		
CAMPUS France			228	25			228	25		
Institut Français			143	14			143	19		
Total ETPT			5 975	5 200			5 975	5 205		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2022	5 975
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2022	
Impact du schéma d'emplois 2023	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2023	5 975
Rappel du schéma d'emplois 2023 en ETP	

Les plafonds d'emplois de l'AEFE, de Campus France et de l'Institut français demeurent stables en PLF 2023. Le plafond d'emploi de l'opérateur Atout France est transféré du programme 185 vers le programme 134 à la suite de la parution des décrets d'attributions ministérielles. En PLF 2023, le plafond d'emploi des 3 opérateurs relevant du P185 s'élève donc à 5 975 ETPT.

Opérateurs

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2023. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2022 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2022 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2022 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Missions

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;
- de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- de conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation ;
- d'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- d'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues.

L'AEFE est l'opérateur du réseau d'enseignement français à l'étranger. A la rentrée 2022, ce réseau, présent dans 138 pays, compte 566 établissements scolaires homologués. Sur ces 566 établissements, l'AEFE gère directement 68 d'entre eux dits « établissements en gestion directe » (EGD) et a passé des conventions avec 163 autres établissements, dits « conventionnés ». Les premiers sont des services déconcentrés de l'agence, les seconds sont des entités juridiquement distinctes de l'agence - associations, fondations ou structures *sui generis* - avec lesquelles celle-ci entretient des liens contractuels. Ces 231 établissements (en gestion directe et conventionnés) forment le réseau qui entretient les relations les plus étroites avec l'AEFE (gestion des personnels détachés, attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement).

Les 335 autres établissements du réseau ont signé des accords de partenariat avec l'AEFE. Ils sont, comme les deux autres types d'établissements, homologués par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse pour dispenser l'enseignement des programmes français. Les établissements « partenaires » sont gérés par des associations,

fondations ou structures *sui generis*. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement.

Au total, les 566 établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports scolarisent environ 380 000 élèves. Après un léger ralentissement en raison de la crise sanitaire, la croissance des effectifs a repris depuis la rentrée 2021.

L'Agence met en œuvre pour l'ensemble des établissements homologués des actions de formation des personnels et des missions de suivi pédagogiques (inspections) qui permettent d'assurer un fonctionnement et des enseignements conformes aux programmes et aux standards du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Elle accompagne également les établissements en situation de grave crise, au plan humain, sécuritaire ou éventuellement financier, selon des modalités adaptées à chaque situation, sous la supervision du MEAE.

Elle propose par ailleurs un certain nombre d'événements fédérateurs du réseau (Jeux internationaux de la jeunesse, orchestre des lycées français du monde, ambassadeurs en herbe, etc.). La loi n° 2022-272 du 28 février 2022 a donné à l'Agence de nouvelles missions dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger : un rôle renforcé en matière de formation, l'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et l'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

En 2022, l'AEFE rémunère 10 699 équivalents temps plein travaillés (ETPT) dont :

- 1,8 % au siège ;
- 7,7 % d'expatriés ;
- 46,7 % de résidents ;
- 43,8 % de recrutés locaux.

L'AEFE affecte aux établissements EGD et conventionnés des personnels enseignants et d'encadrement et peut attribuer à ces établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Les familles françaises dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité grâce à une dotation du MEAE sur le programme 151. Pour les deux années scolaires achevées ou pratiquement achevées lors de la Commission Nationale des Bourses (CNB) de juin 2022, à savoir 2021/2022 (rythme nord) et 2021 (rythme sud), 24 864 élèves français avaient bénéficié d'une bourses scolaire (soit 21,79 % des élèves français scolarisés dans le réseau). Pour ce qui concerne l'exécution des campagnes en cours : 2022 (rythme sud) et 2022/2023 (rythme nord), le nombre de bourses attribuées s'établissait alors à 20 851.

Prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des filières locales d'enseignement bilingue francophone, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le LabelFrancEducation, dont la gestion administrative a été confiée à l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programmes nationaux qui satisfont les critères suivants : un enseignement de disciplines non linguistiques en français à hauteur d'un minimum de 20 % du nombre d'heures enseignées, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

La croissance de ce réseau se confirme et l'objectif fixé par le Président de la République de 500 filières labellisées en 2022 est d'ores et déjà dépassé puisque l'on compte désormais 587 filières labellisées à la rentrée 2022.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le principal outil de pilotage stratégique de l'AEFE est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les objectifs de l'opérateur et ses indicateurs de performance. Le COM 2021-2023, adopté en janvier 2022, tient compte des orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et des enseignements de la crise sanitaire.

Le COM 2021-2023 s'articule autour de 4 objectifs stratégiques.

- Axe n° 1 : Accroître l'attractivité de l'enseignement français pour attirer de nouveaux publics. Il s'agit de valoriser et d'enrichir l'offre éducative des établissements du réseau homologué notamment par la valorisation de ses atouts : une éducation plurilingue, des dispositifs d'inclusion scolaire, le développement numérique éducatif et un baccalauréat réformé en phase avec les standards internationaux.
- Axe n° 2 : Renforcer le rôle de l'Agence au service du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger. Dans l'esprit du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, le rôle de l'AEFE est renforcé pour d'une part, accompagner et faciliter l'intégration de nouveaux établissements partenaires dans le réseau, et d'autre part, renforcer la formation des personnels, quel que soit leur statut, grâce à la création des 16 instituts régionaux de formation (IRF).
- Axe n° 3 : Développer le rôle de l'Agence comme acteur de la coopération éducative. L'Agence est appelée à renforcer son accompagnement du réseau des 587 établissements étrangers qui disposent de sections bilingues francophones labellisées LabelFrancÉducation. L'AEFE mettra par ailleurs en œuvre le soutien renforcé aux associations du réseau français langue maternelle (FLAM).
- Axe n° 4 : Adapter le fonctionnement de l'Agence pour répondre aux défis du développement de l'enseignement français. L'Agence, « colonne vertébrale » du réseau, va poursuivre le travail de réorganisation et de modernisation qu'elle a engagé depuis 2019. Le COM souligne notamment l'importance d'associer davantage les représentants des parents d'élèves et des anciens élèves à la gouvernance du réseau.

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectif sont par ailleurs remises au directeur de l'AEFE par le MEAE, respectivement en début de mandat et annuellement. La lettre d'objectif définit les critères d'évaluation annuelle du directeur selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage stratégique du réseau.

Suite aux recommandations de la Cour des comptes, une personnalité extérieure a été nommée président du conseil d'administration de l'AEFE en février 2021.

Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI actuel a été prolongé, après accord de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) et du conseil d'administration de l'Agence.

Le prochain SPSI intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Il s'inscrira dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations. Il veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

À la suite de la suppression de l'ANEFE en novembre 2019, un nouveau mécanisme a été mis en place permettant aux établissements conventionnés d'emprunter pour leur projet immobilier. Le nouveau dispositif a été adopté en LFI 2021. Il permet que les garanties soient octroyées directement par l'État, et non plus par l'intermédiaire de l'ANEFE. Les modalités d'application du nouveau dispositif ont fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance signé le 2 avril 2021. Elles portent notamment sur les caractéristiques de la garantie telles que le fait générateur de son appel et les diligences que les établissements d'enseignement de crédit bénéficiaires doivent accomplir avant de pouvoir prétendre au paiement des sommes dues par l'État à son titre. Une commission

interministérielle chargée d'émettre un avis sur l'octroi de la garantie de l'État aux établissements d'enseignement français à l'étranger se réunit désormais régulièrement afin d'étudier les demandes émanant des établissements.

Pour participer au financement des projets immobiliers des établissements en gestion directe (EGD), l'agence peut recourir pour la dernière année, en 2023, à des avances de l'agence France trésor sur le programme 823 « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » de la mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », dans la limite de l'autorisation annuelle en loi de finances. Un travail est engagé entre les différents acteurs de ce dispositif afin de mettre en œuvre en 2024 un nouveau mécanisme pérenne de remplacement au système des avances de l'AFT.

L'AEFE a développé depuis plusieurs années le contrôle interne comptable. La démarche de contrôle interne budgétaire, plus récente, a été engagée à partir de 2017. Conformément au délai fixé par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, l'agence a mis en œuvre la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) depuis le 1^{er} janvier 2016.

Suite aux recommandations de la Cour des comptes, l'AEFE a également instauré un comité d'audit (décision adoptée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018). Le développement de la pratique de l'audit interne permet d'améliorer le fonctionnement de l'agence et de mieux analyser les principaux risques pouvant affecter la réalisation de ses objectifs.

Perspectives 2023

Le Président de la République a fixé, dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme, l'objectif d'un doublement des effectifs scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger à l'enseignement français à l'étranger d'ici 2030.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en octobre 2019, décline un ensemble de mesures pour atteindre cet objectif. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

- attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;
- encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- renforcer la formation de tous les personnels par la création de 16 instituts régionaux de formation ;
- mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et adapter le pilotage de l'enseignement français à l'étranger, en particulier le rôle dévolu à l'AEFE, aux enjeux de la croissance du réseau homologué.

L'objectif de croissance du réseau des établissements homologués est l'un des piliers de la stratégie d'influence déployée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Malgré la crise sanitaire, le réseau a poursuivi son développement passant de 495 établissements en 2018 à 566 à l'issue de la commission interministérielle d'homologation de juin 2022. Cette progression témoigne de la dynamique de croissance du réseau homologué initiée dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger.

Des avancées décisives au cours de l'année 2022 vont permettre de concrétiser en 2023 des mesures clés du plan de développement et donner à l'AEFE les moyens de jouer pleinement son rôle d'opérateur-pivot du réseau d'enseignement français à l'étranger. Ainsi, la loi du 28 février 2022 a créé les instituts régionaux de formation (IRF), structures en gestion directe de l'AEFE, qui seront les leviers d'un renforcement de la formation des personnels au service de la qualité des enseignements et de l'attractivité des établissements du réseau. En 2023, les 16 IRF seront en mesure de déployer leur activité et de proposer à l'ensemble des établissements du réseau d'enseignement français une offre de formation renouvelée et adaptée aux besoins, notamment pour la professionnalisation des personnels recrutés localement.

Le nouveau dispositif d'octroi de la garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires est devenu pleinement opérationnel au cours de l'année 2022. Ce dispositif a remplacé celui qui était porté par l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE) et va monter en puissance au cours de l'année 2023 pour soutenir ainsi le développement immobilier des établissements conventionnés. Par ailleurs, une solution

adaptée permettant d'assurer le développement immobilier des établissements en gestion directe (EGD) de l'AEFE devra être trouvée.

En 2023, l'offre éducative de nombreux établissements d'enseignement français à l'étranger va gagner en attractivité grâce à l'introduction du baccalauréat français international, un nouveau diplôme conçu par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse qui renforce la dimension internationale de l'examen. Une première cohorte de bacheliers français internationaux sera diplômée en juin 2024.

2023 sera également une année au cours de laquelle l'AEFE devra affronter de nouveaux défis, notamment en termes de ressources humaines et d'équilibre budgétaire. En 2022, une réforme du statut des personnels résidents a été engagée. Au titre du soutien en 2023 au financement de cette réforme, il est prévu de verser à l'AEFE 7 M€ de subvention complémentaire (par rapport à 2022) depuis le programme 185. Par ailleurs, une provision d'un montant de 13 M€ est prévue depuis le programme 185 aux fins de financement de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique.

Par ailleurs, l'Agence devra faire face, dans un contexte inflationniste, à la mise en œuvre et au financement de son nouveau SPSI, à la réforme de la contribution unique, ou encore au financement de la réforme précitée du statut des personnels résidents.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pour rappel, le plan de soutien, voté en loi de finances rectificative n° 3 le 30 juillet 2020, comprenait :

- une enveloppe de 50 M€ dédiée à l'aide à la scolarité sur le P151 pour venir en aide aux familles françaises ;
- une enveloppe de 50 M€ sur le P185 afin de venir en aide à tous les établissements ainsi qu'aux familles étrangères ;
- une ouverture d'avances de l'agence France Trésor dans la limite de 50 M€ sur le P823 pour soutenir les trésoreries de l'AEFE et des établissements en difficulté.

Le soutien de l'État à hauteur de 100 M€ en aides directes a permis de préserver l'équilibre budgétaire de l'opérateur et des établissements du réseau. En 2023, l'aide au réseau d'enseignement français se concentre essentiellement sur le Liban, premier réseau national au monde avec 64 établissements et 60 000 élèves. Les difficultés de ce pays exigent de maintenir le soutien aux établissements en difficulté (+10 M€ en PLF 2023, compris dans le SCSP de l'AEFE).

L'AEFE continue également à apporter une aide à 8 établissements partenaires qui bénéficient d'un conventionnement temporaire avec l'Agence. Cette mesure permet à l'AEFE de prendre en charge la rémunération d'un certain nombre de personnels (recrutés locaux titulaires de l'Éducation nationale qui deviennent résidents) et ainsi soulager la trésorerie des établissements. Le conventionnement temporaire a permis notamment de soutenir quelques établissements ayant bénéficié d'avances de trésorerie remboursables sur l'enveloppe de 50 M€ ouverte auprès de l'Agence France Trésor. L'échéance de remboursement de ces avances, limitée à une année, a conduit l'AEFE, selon les situations, à mettre en place des délais de remboursement ou de conventionnement temporaire. Pour rappel, ce dispositif des avances de trésorerie a été mobilisé au profit de 41 établissements, essentiellement partenaires, pour un montant total d'avances de 5 272 769 €.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	420 629	420 629	451 129	451 129
Subvention pour charges de service public	416 929	416 929	446 929	446 929
Transferts	3 700	3 700	4 200	4 200
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P151 Français à l'étranger et affaires consulaires	95 754	95 754	105 750	105 750
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	95 754	95 754	105 750	105 750
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	516 383	516 383	556 879	556 879

En 2023, le montant de la dotation du MEAE depuis le programme 185 à l'agence s'établit à :

-446,9 M€ en AE et en CP au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;

-3,7 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » positionnées dans l'action 5 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;

-0,5 M€ en AE =CP pour la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra.

En budget initial 2022 de l'AEFE, le montant de la SCSP et des transferts est indiqué après application du taux de mise en réserve pondéré.

S'agissant du montant des transferts en budget initial 2022, ces derniers incluent les versements depuis le P185 mais également depuis le P151 (aide à la scolarité).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2022	PLF 2023
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 765	10 765
– sous plafond	5 604	5 604
– hors plafond	5 161	5 161
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'AEFE en PLF 2023 est fixé à 5 604 ETPT, stable par rapport à la LFI 2022.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

- La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle Bienvenue en France lancée en novembre 2018, confirmée par la feuille de route de l'Influence de décembre 2021, et fixant des objectifs très ambitieux pour 2027 : 500 000 étudiants étrangers toutes mobilités confondues (contre 325 000 en 2017), triplement du nombre de bourses et exonérations pour étudiants étrangers dont le doublement du nombre de bourses et exonérations pour études versés par le MEAE (15 000 contre 7 000 en 2017), promotion des campus français à l'étranger. Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 259 espaces Campus France (ECF) appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

Campus France a célébré ses dix ans à la fin 2021, ce qui lui a permis de faire un bilan rétrospectif de son activité sur la décennie, par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers (+30 %) et du nombre d'espaces Campus France (+66 %).

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent

chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

Une nouvelle directrice générale, Donatienne Hissard, a été nommée par décret du Président de la République du 11 mai 2022. Une lettre de mission à son attention est en cours de finalisation par les ministres de tutelle. Elle sera accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrira la période 2023-2025. Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur quatre volets principaux :

- adapter les stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

Situation de l'opérateur

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESRI, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères. Au budget initial (BI) 2022, ces recettes sont estimées à 6,58 M€, en hausse de +13 % (+835 k€) par rapport à l'exécution 2021. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), mais aussi par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou encore la réponse à des appels européens. Ces recettes sont estimées à 10,2 M€ au BI 2022, une prévision en retrait par rapport à l'exécution 2021 (-1,2 M€ soit -12 %).

Perspectives 2023

Première année de mise en œuvre de son nouveau contrat d'objectifs et de performance, avec une nouvelle directrice générale à sa tête, l'année 2023 doit permettre à l'opérateur de poursuivre la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique d'attractivité de la France fixées dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » et de la Feuille de route de l'Influence.

Les chantiers principaux concerneront :

- l'accompagnement des postes des zones indopacifique et Afrique dans la mise en œuvre du plan d'action opérationnel suite aux séminaires d'attractivité organisés en 2022 ;
- le maintien d'un accent sur l'Europe, en lien avec Érasmus +, tout particulièrement dans les Balkans ;
- la promotion des projections françaises en Afrique (mobilités régionales et croisées) et en Asie (campus franco-indien) ;
- la mise en place d'un suivi pédagogique et *alumni* renforcé pour les boursiers d'études ;
- l'accompagnement du déploiement d'Études en France notamment dans les ambassades nouvellement rattachées.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	70 120	70 120	70 120	70 120
Subvention pour charges de service public	3 470	3 470	3 470	3 470
Transferts	66 650	66 650	66 650	66 650
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P209 Solidarité à l'égard des pays en développement	8 700	8 700	8 700	8 700
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	8 700	8 700	8 700	8 700
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	2 007	2 007	2 007	2 007
Subvention pour charges de service public	1 815	1 815	1 815	1 815
Transferts	191	191	191	191
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	80 827	80 827	80 827	80 827

La différence entre les montants de SCSP inscrites en LFI 2022 et celle prévue au budget initial 2022 de l'opérateur s'explique par l'application de la réserve de précaution. Les financements qui apparaissent en transferts (titre 6) dans les programmes 185 et 209 du tableau de financement de l'État sont comptabilisés en comptes de tiers (comptes de mandants publics) dans le bilan de l'opérateur. Par conséquent, ils ne sont pas présentés dans le compte de résultat de l'opérateur. Seuls les frais de gestion perçus par l'opérateur sont présentés en ressources propres dans les tableaux budgétaires agrégés et les dépenses d'exploitation correspondantes. Cela explique le différentiel entre le compte de résultat publié dans le Jaune « Opérateurs de l'État » et le tableau *supra* retraçant les transferts prévus entre l'État et l'EPIC Campus France en LFI 2022.

En PLF 2023, le financement, depuis le programme 185, pour Campus France s'élève à 3,47 M€, marquant ainsi une stabilité de la subvention pour charges de service public par rapport à la LFI 2022.

Les crédits prévus en transferts du P 185 pour 66,65 M€ correspondent à des crédits pour les bourses des étudiants étrangers (52,95 M€) et pour des échanges d'expertise et partenariats Hubert Curien (13,7 M€). Des crédits sont par ailleurs prévus en transferts du P 209 pour 8,7 M€ correspondant à des crédits pour bourses de stage à titre principal (6,3 M€) et des frais de mission pour des échanges d'expertise (2,4 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022 (1)	PLF 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	253
– sous plafond	228	228
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de Campus France en PLF 2023 est fixé à 228 ETPT, stable par rapport à la LFI 2022.

OPÉRATEUR

Institut Français

Missions

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) contribuant à l'action extérieure de la France. Il s'est substitué à l'association CulturesFrance au 1^{er} janvier 2011. Opérateur placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, l'Institut français Paris répond aux objectifs de notre politique étrangère, et exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture (le ministre chargé de l'Éducation nationale étant par ailleurs associé à la politique de promotion du français).

L'Institut français assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français ainsi que le soutien à la circulation des écrits, œuvres et auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau et des publics.

L'Institut français n'a pas la responsabilité de l'animation du réseau culturel français à l'étranger (qui est piloté par le MEAE) mais s'appuie sur celui-ci, à travers les Instituts français (qui sont des établissements à autonomie financière) et les Alliances françaises (qui sont des associations de droit local). Les établissements culturels à autonomie financière et leurs antennes portent presque tous le même nom (« Institut français » accolé au nom du pays) de façon à offrir une marque unique et renforcer la visibilité du dispositif.

L'Institut Français Paris (IF) apporte son concours à l'organisation des événements à l'étranger engagés par notre réseau culturel – lui-même rattaché aux ambassades – et à la formation de ses agents.

L'opérateur a pu profiter de la reprise des mobilités en 2022, pour accompagner le rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives (ICC) françaises et francophones, promouvoir la langue française et soutenir les centres de langue mais aussi contribuer activement à la programmation culturelle de la Présidence française de l'Union européenne, soutenir la transformation numérique du réseau et mettre en œuvre les priorités présidentielles liées au nouveau partenariat avec l'Afrique faisant suite au sommet organisé à Montpellier le 8 octobre 2021.

Afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources dans les actions d'appui au réseau culturel à l'étranger, le rapprochement entre la Fondation des Alliances françaises (FAF) et l'Institut français Paris annoncé par le Président de la République en août 2017, s'est traduit par un rapprochement fonctionnel au service des deux réseaux concernés. Une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français, établissant formellement les missions d'intérêt commun et matérialisant ce rapprochement fonctionnel, a été signée le 17 octobre 2019 et sera renouvelée prochainement.

Gouvernance et pilotage stratégique

Après le départ de l'ancien Président et l'intérim d'une année assuré par le Directeur général délégué, Mme Éva Nguyen-Binh a été nommée, par décret du 2 juin 2021, Présidente du conseil d'administration de l'établissement public et ambassadrice chargée de l'action culturelle extérieure de la France, à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments dont le principal est le contrat d'objectifs et de performance (COP) qui donne les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le contrat d'objectifs et de performance 2020-2022 se structure autour de quatre objectifs : (i) l'accompagnement au rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives françaises et francophones, (ii) la promotion de la langue française et le soutien aux centres de langue, (iii) le renforcement de la démarche partenariale au service du développement international et (iv) la modernisation de la gestion de l'opérateur. Les travaux sur le prochain COP (censé couvrir la période 2023-2025) ont débuté au printemps 2022.

Afin de renforcer ce pilotage, une lettre de mission est adressée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de la Culture à la présidente de l'EPIC. Elle est déclinée chaque année par une lettre d'objectifs et par des indicateurs annuels de performance.

Afin de coordonner au niveau interministériel la politique culturelle extérieure, la loi du 27 juillet 2010 prévoit que le Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Institut français Paris soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment les orientations données par l'État à l'Institut français. Quatre COS se sont tenus depuis la création de l'Institut français : en septembre 2011, en octobre 2012, en décembre 2016 et en janvier 2020. En raison de la crise sanitaire, la tenue d'un COS en 2021 a été compromise mais le prochain COS devrait pouvoir se tenir fin 2022.

Depuis sa création en tant qu'établissement public en 2011, l'Institut français occupait des locaux au Carré Suffren à Paris 15^e. Le bail d'une durée initiale de 9 ans a été reconduit début 2020 jusqu'en avril 2022, en accord avec la Direction de l'immobilier de l'État (DIE). En mars 2022, un bail de 9 ans a été signé pour un immeuble rue de la Folie Regnault (Paris 11^e) après validation par la Commission nationale de l'immobilier public (CNIP). Ce choix d'immeuble monolocataire répond aux besoins de l'opérateur et représente également une économie substantielle de 9 M€ sur la durée du bail, le loyer passant de 554 €/m² annuel HT au Carré Suffren à 409 €/m² annuel HT à La Folie Regnault. L'emménagement aura lieu au printemps 2023 après finalisation des travaux. Pendant la période transitoire, l'opérateur s'est installé dans des espaces de *coworking* rue Tolbiac. En juillet 2022, l'opérateur a communiqué à ses tutelles un pré-projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2022-2026.

Enfin, l'Institut français est inscrit dans la démarche du contrôle interne financier (déployée avec l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, le 1^{er} janvier 2016) depuis 2017. La

cartographie des risques et le plan d'actions associés sont présentés annuellement pour vote en CA, et le déploiement du CIBC fait partie des objectifs assignés au dirigeant de l'établissement depuis 2018.

L'Institut français est rattaché à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2023 au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 28 267 161 € (en AE = CP).

L'Institut français participe à la réalisation de l'objectif 1 « renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Perspectives 2023

Les priorités et perspectives pour 2022 et 2023 demeurent celles prévues dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2022. Le COP visera à renforcer la complémentarité de l'IF avec les dispositifs existants, notamment ceux du ministère de la Culture ou des opérateurs ICC à l'export. Il doit permettre de prendre en compte la réorganisation de l'établissement, effective depuis janvier 2022.

Les secteurs du numérique et de l'innovation prendront une importance toute particulière, notamment le développement et l'appropriation des outils et plateformes numériques par le réseau. L'opérateur poursuivra le suivi du projet central de transformation numérique du réseau qui lui a été confié, et prolongera la réflexion engagée sur ses programmes et dispositifs (notamment quant à leur place dans son modèle économique), en lien avec les priorités fixées par les tutelles.

L'appui et la formation au réseau culturel demeureront prioritaires pour l'opérateur. Dans la droite ligne de la priorité ministérielle pour les industries culturelles et créatives, l'opérateur renforcera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international, articulée autour de la création, de l'incubation, de la mise en réseau, de la promotion et de l'export.

L'Institut français capitalisera également sur les actions culturelles de la présidence française de l'Union européenne, dont il a assuré la mise en œuvre. La priorité présidentielle donnée à l'Afrique restera un axe fort, avec notamment le lancement des forums régionaux de débat d'idées sur le continent.

L'Institut français a enfin entrepris une démarche volontariste de long terme pour identifier et promouvoir des modalités d'action culturelle plus sobres en carbone.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2022		PLF 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	28 267	28 267	28 267	28 267
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	28 267	28 267
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	28 267	28 267	28 267	28 267

En PLF 2023, le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut français depuis le programme 185 est de 28,27 M€, stable par rapport à la LFI 2022.

Le différentiel entre le montant de la SCSP inscrit en LFI 2022 et celui figurant dans le compte de résultat de l'opérateur tient à la déduction de la réserve de précaution.

Le différentiel entre le montant des transferts en LFI 2022 et celui figurant dans le compte de résultat de l'Institut français s'explique notamment par des transferts provenant du MEAE (FSPI et subventions pour la PFUE) et du ministère de la Culture.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2022	PLF 2023
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	157	162
– sous plafond	143	143
– hors plafond	14	19
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'Institut français en PLF 2023 est fixé à 143 ETPT, stable par rapport à la LFI 2022.

L'évolution prévisionnelle à la hausse des emplois hors plafond tient à des besoins ponctuels liés à la montée en puissance des appels à projets remportés par l'opérateur.